



Ville de Huy

Programme stratégique transversal

Législature communale 2024-2030

Table des matières

HUY, UNE VILLE QUI ASSIED SON RÔLE DE PÔLE RÉGIONAL EN VALORISANT L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE DANS UNE VISION À LONG TERME.....	7
OS.1. INTÉGRER LE PÔLE NUCLÉAIRE, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE HUTOISE, DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE.....	8
OO-1.1. Encourager le redéploiement économique autour de la centrale de Tihange.....	9
OS.2. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT URBAIN ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE AUTOUR DU PLAN DE VILLE.....	10
OO-2.1. Impulser les projets sur la Rive Droite.....	11
2.1.1. Réaménagement des quais de Meuse (FEDER).....	12
2.1.2. Extension de la Ville sur le site Thiry.....	14
2.1.3. Embellissement du vieux-Huy.....	16
2.1.4. Restauration des remparts de Huy.....	19
2.1.5. Restauration de la Collégiale Notre-Dame.....	22
OO-2.2. Investir sur le redéploiement de la Rive Gauche.....	25
2.2.1. Rénovation urbaine de Statte (PATO).....	26
2.2.2. Requalification du bâti autour de la Cité administrative (PDU).....	28
2.2.3. Rénovation des espaces publics autour du site Felon-Lange et de la Cité administrative.....	30
2.2.4. Développement d'un ensemble immobilier rue Neuve.....	33
2.2.5. Connexion de l'esplanade Batta avec le Pont Baudouin.....	35
2.2.6. Promotion de l'économie autour du quartier de la Gare.....	37
OO-2.3. Valoriser le patrimoine immobilier de la Ville.....	39
2.3.1. Rénovation énergétique des bâtiments communaux.....	40
2.3.2. Vente de biens immobiliers énergivores.....	42
2.3.3. Réhabilitation de bâtiments patrimoniaux.....	44
OO-2.4. Maîtriser l'urbanisation du territoire.....	47
2.4.1. Réalisation d'un Schéma de Développement communal (SDC).....	48
OS.3. OPTIMALISER LES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ET LES INFRASTRUCTURES POUR RENFORCER LES LIAISONS SUR LE TERRITOIRE.....	50
OO.3.1. Poursuivre la création d'axes structurants entre le centre-ville et les villages.....	51
3.1.1. Réaménagement des voiries en lien avec la liaison Tihange-Tinlot.....	52

3.1.2. Création d'un rond-point avenue de la Croix-Rouge.....	54
3.1.3. Restructuration du réseau de cheminements et de voiries sur la Rive gauche.....	56
3.1.4. Connexion du réseau de RAVeL.....	59
OO-3.2. Lutter contre la vitesse et sécuriser les entrées de ville.....	61
3.2.1. Réaménagement du Quai d'Arona en vue d'un liaisonnement avec le RAVeL de l'écluse d'Ampsin.....	62
3.2.2. Pose de radars-tronçons sur les voiries du SPW.....	64
3.2.3. Installation de dispositifs ralentisseurs sur les axes pénétrants et dans les villages.....	67
3.2.4. Homogénéisation des zones 30 et sécurisation des abords d'écoles.....	69
OO-3.3. Maximiser et optimiser le stationnement en centre-ville.....	71
3.3.1. Création de nouvelles poches de parking.....	72
3.3.2. Réorganisation du stationnement en voirie.....	74
3.3.3. Optimisation des parkings existants.....	76
OO-3.4. Poursuivre l'aménagement et la création d'espaces publics.....	78
3.4.1. Réalisation du Parc Poswick à Tihange.....	79
3.4.2. Rénovation et aménagement de parcs urbains et de plaines de jeux.....	82
OS 4. SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE EN DÉPLOYANT L'OFFRE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE.....	84
OO-4.1. Développer une dynamique commerciale avec les acteurs locaux.....	85
4.1.1. Réalisation d'une étude économique du centre-ville.....	86
4.1.2. Poursuite de la Task-force commerciale.....	88
4.1.3. Développement d'une plate-forme web commerces.....	90
OO-4.2. Aider le secteur de l'agriculture pour la préservation des espaces ruraux.....	92
4.2.1. Formations aux agriculteurs en collaboration avec le SPW...93	
4.2.2. Création d'un pôle alimentaire au site Mestdagh.....	95
OO-4.3. Faire vivre les liens avec les communes jumelées et amies.....	97
OO-4.4. Promouvoir le Tourisme comme vecteur de redéploiement de la Ville.....	98
4.4.1. Développement d'activités autour du téléphérique.....	99
4.4.2. Étude de la création d'une salle polyvalente.....	101
4.4.3. Développer une stratégie de promotion touristique.....	103

OO-4.5. Œuvrer à la mise en valeur des espaces mémoriels et patrimoniaux.....	105
4.5.1. Mise en valeur de l'espace mémoriel du Fort et de sa scénographie.....	106
4.5.2. Réunification des musées autour d'une thématique prioritaire.....	108
OO-4.6. Apporter une nouvelle dynamique des foires et marchés.....	110
4.6.1. Réorganisation du marché hebdomadaire.....	111
4.6.2. Organisation de marchés thématiques et de brocantes.....	113
OO-4.7. Proposer des budgets participatifs.....	115
OS. 5. GARANTIR LA CONVIVIALITÉ EN VILLE EN PRIVILÉGIANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION.....	116
OO-5.1. Renforcer les moyens pour lutter contre le sentiment d'insécurité.....	117
5.1.1. Mise en œuvre des actions du Plan zonal de sécurité.....	118
OO-5.2. Assurer l'accompagnement des publics fragilisés	120
OS. 6. FAIRE DE HUY UNE VILLE INCLUSIVE QUI DÉFEND LE DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE.....	121
OO-6.1. Permettre à chaque famille hutoise de disposer d'un logement décent à la mesure de ses moyens financiers.....	122
6.1.1. Assainissement de logements par achat et restructuration d'immeubles insalubres.....	123
OO-6.2. Développer des projets visant l'intergénérationnel et la mixité sociale.....	126
6.2.1. Jardin communautaire aux Floricots.....	127
6.2.2. Création d'une maison des associations sur le site Felon-Lange.....	129
OO-6.3. Mener une politique inclusive en faveur des aînés et des personnes handicapées.....	131
6.3.1. Label "Handicity" - accessibilité PMR aux bâtiments publics.....	132
OS. 7. INVESTIR DANS UN ENSEIGNEMENT ET DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE Tournés vers l'avenir.....	134
OO-7.1. Investir dans un enseignement de qualité et accessible à tous.....	135
7.1.1. Rénovation des infrastructures scolaires et de leurs équipements.....	136

7.1.2. Participation des écoles à des projets citoyens et environnementaux.....	138
7.1.3. Maintien d'un service d'accueil scolaire et extrascolaire de qualité.....	140
OO-7.2. Élargir l'offre de places d'accueil de la petite enfance.....	143
OS.8. SOUTENIR LA CULTURE, LE SPORT ET LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE COMME VECTEURS D'ÉMANCIPATION.....	144
8.1. Démocratiser la culture par une offre culturelle riche, inclusive et accessible.....	145
8.1.1. Rénovation du pôle culturel de la Bibliothèque.....	146
8.1.2. Développement de l'art urbain.....	148
OO-8.2. Encourager la pratique du sport afin de favoriser la santé, la cohésion sociale et l'épanouissement individuel et collectif.....	150
8.2.1. Construction d'une nouvelle piste d'athlétisme.....	151
8.2.2. Valorisation du centre aqualudique et de son espace wellness.....	153
8.2.3. Soutien au développement des clubs sportifs.....	155
OO-8.3. Développer des espaces et des initiatives en faveur des jeunes répondant à leurs besoins.....	157
8.3.1. Aménagement d'agoras urbaines accessibles à tous les publics.....	158
OS.9. DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE.....	160
OO-9.1. Garantir un espace public propre, accueillant et respectueux de l'environnement.....	161
9.1.1. Plan propreté et action "Huy, Ville propre".....	162
9.1.2. Optimisation du réseau de poubelles publiques.....	164
9.1.3. Intégration de toilettes publiques.....	166
9.1.4. Renforcement de la lutte contre les incivilités.....	168
OO-9.2. Adopter des mesures d'efficacité énergétique pour faire face aux changements climatiques.....	170
9.2.1. Plan local pour l'énergie durable et le climat (PAEDC).....	171
9.2.2. Audit et cadastre énergétique du patrimoine immobilier communal.....	174
OO-9.3. Poursuivre une politique d'aménagement durable sur le territoire.....	177

9.3.1. Actions du Plan communal de développement de la Nature (PCDN).....	178
9.3.2. Embellissement et verdurisation des cimetières.....	180
9.3.3. Gestion des cours d'eau pour maîtriser les risques d'inondation.....	182
OO-9.4. Améliorer la mobilité en faveur du climat.....	185
9.4.1. Création de parkings de délestage.....	186
9.4.2. Développement de cheminements doux et de pistes cyclables.....	188
9.4.3. Installation d'un réseau de bornes de rechargement.....	190
9.4.4. Mise en place d'un système de voitures partagées.....	193
OS.10. OFFRIR UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE DE QUALITÉ AU SERVICE DES CITOYENS.....	195
OO-10.1. Rationaliser les sites et les services de l'administration.....	196
10.1.1. Regroupement des services de la Ville et du CPAS à la Cité administrative.....	197
10.1.2. Poursuite des synergies Ville/CPAS et des économies d'échelle.....	199
10.1.3. Finalisation des installations aux ateliers Heine.....	201
OO-10.2. Moderniser les outils informatiques de la Ville pour une administration connectée, efficiente et accessible à tous.....	203
10.2.1. Digitalisation des procédures administratives et intégration d'outils collaboratifs pour les services.....	204
10.2.2. Mise à disposition de solutions numériques accessibles à tous les citoyens.....	207
10.2.3. Développement de solutions Smart City.....	209
10.2.4. Activation des outils et des réseaux de communication.....	211

HUY, UNE VILLE QUI ASSIED SON RÔLE DE PÔLE RÉGIONAL EN VALORISANT L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE DANS UNE VISION À LONG TERME

Ce Programme stratégique transversal (PST) comporte **10** objectif(s) stratégique(s):

- OS.1.** INTÉGRER LE PÔLE NUCLÉAIRE, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE HUTOISE, DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE
- OS.2.** POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT URBAIN ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE AUTOUR DU PLAN DE VILLE
- OS.3.** OPTIMALISER LES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ET LES INFRASTRUCTURES POUR RENFORCER LES LIAISONS SUR LE TERRITOIRE
- OS.4.** SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE EN DÉPLOYANT L'OFFRE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE
- OS.5.** GARANTIR LA CONVIVIALITÉ EN VILLE EN PRIVILÉGIANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION
- OS.6.** FAIRE DE HUY UNE VILLE INCLUSIVE QUI DÉFEND LE DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE
- OS.7.** INVESTIR DANS UN ENSEIGNEMENT ET DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE Tournés vers l'avenir
- OS.8.** SOUTENIR LA CULTURE, LE SPORT ET LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE COMME VECTEURS D'ÉMANCIPATION
- OS.9.** DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE
- OS.10.** OFFRIR UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE DE QUALITÉ AU SERVICE DES CITOYENS

OS.1. INTÉGRER LE PÔLE NUCLÉAIRE, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE HUTOISE, DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE

Description

La Ville de Huy est confrontée à un défi spécifique: la sortie partielle du nucléaire

Le site de la centrale constitue un moteur pour l'économie hutoise, tant en termes d'emplois que de retombées économiques et de recettes communales.

Tihange I et II sont à présent à l'arrêt. Tihange III est prolongé jusqu'en 2035.

Le nouveau gouvernement ARIZONA semble déterminé à miser sur le nucléaire dans l'optique d'une prolongation des réacteurs existants et/ou d'enclencher un processus de recherche et d'implanter de nouvelles centrales, dont les SMR. Même si la politique énergétique est une compétence fédérale, la Ville de Huy est évidemment intéressée à la matière.

Thématiques couvertes par l'OS.1.

- ✦ Centralité
- ✦ Économie
- ✦ Développement urbain

Objectifs opérationnels de l'OS.1.

Cet objectif stratégique comporte **1** objectif(s) opérationnel(s) :

1.1. Encourager le redéploiement économique autour de la centrale de Tihange

OO-1.1. Encourager le redéploiement économique autour de la centrale de Tihange

Description

Le démantèlement partiel de la centrale pose la question du stockage de déchets nucléaires. Il s'agit de gérer le foncier autour du site afin de libérer de l'espace pour un futur redéploiement économique. La Ville fera étudier la possibilité de la création d'un zoning d'activité d'entreprises.

Dans cette optique, l'achèvement prochain de la RN684 constitue une opportunité tant en termes de mobilité qu'en termes de déploiement socio-économique.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Économie
- ✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 08. Travail décent et croissance économique
- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables

OS.2. POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT URBAIN ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE AUTOUR DU PLAN DE VILLE

Description

La vision stratégique du développement territorial est inscrite dans un Plan de Ville qui se réalise progressivement au travers d'un ensemble coordonné d'opérations d'aménagement du territoire qui visent la valorisation de l'espace public et de l'ensemble du patrimoine bâti.

Thématiques couvertes par l'OS.2.

- ✦ Centralité
- ✦ Développement urbain

Objectifs opérationnels de l'OS.2.

Cet objectif stratégique comporte **4** objectif(s) opérationnel(s) :

- 2.1. Impulser les projets sur la Rive Droite**
- 2.2. Investir sur le redéploiement de la Rive Gauche**
- 2.3. Valoriser le patrimoine immobilier de la Ville**
- 2.4. Maîtriser l'urbanisation du territoire**

OO-2.1. Impulser les projets sur la Rive Droite

Description

Le centre historique de la Ville est un pôle touristique majeur et les projets d'aménagement visent à impulser une dynamique nouvelle autour des sites patrimoniaux à préserver.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Projets de l'OO-2.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **5** projet(s) :

- 2.1.1. Réaménagement des quais de Meuse (FEDER)**
- 2.1.2. Extension de la Ville sur le site Thiry**
- 2.1.3. Embellissement du vieux-Huy**
- 2.1.4. Restauration des remparts de Huy**
- 2.1.5. Restauration de la Collégiale Notre-Dame**

2.1.1. Réaménagement des quais de Meuse (FEDER)

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

La Ville de Huy a obtenu un subside de 4.348.544,77€ dans le cadre d'un nouveau projet FEDER. Ce subside lui permettra de concrétiser son projet d'espace de délasserment arboré à hauteur du Parc Henrion et d'aménager un boulevard urbain sur la Rive droite de la Meuse. Le projet s'inscrit dans une volonté de réponse au changement climatique en agrandissant les espaces verts en centre-ville, en améliorant les conditions de circulation des usagers faibles (piétons, vélos,...) et en luttant contre les îlots de chaleur.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Participer au redéploiement du centre-ville et vers les entrées de la ville

• Périmètres et exclusions

Quais de Meuse, du quai d'Arona jusqu'au pont de l'Europe, avenue Delchambre, rue l'Apleit et rue de l'Harmonie, ronds-points rue Joseph Lebeau, parc Henrion.

• Livrables(s) attendu(s)

Étendre un parc urbain vers la Meuse mais également vers le centre-ville en recréant l'ancienne promenade de l'Île qui relie l'avenue Godin-Parnajon au pont Baudouin.

• Principales étapes du projet

1. Création d'un boulevard urbain sur les quais de Meuse
2. Modes de cheminement doux du quai d'Arona jusqu'au pont de l'Europe
3. Extension du parc de l'île
4. Réaménagement de l'avenue Delchambre
5. Réaménagement du quai Dautrebande en connexion avec les aménagements du rond-point Baudouin
6. Création d'une zone de rencontre rue l'Apleit et rue de l'Harmonie
7. Réaménagement de la rue Joseph Lebeau et des ronds-points

• Dates planifiées – 01/01/2027 → 01/01/2030

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts dynamique de projet en réponse aux défis actuels en matière de changements climatiques	Faiblesses ampleur du programme de travaux
Origine externe	Opportunités 90% financés par le FEDER	Menaces échéances du programme à financer

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Parties prenantes

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire interne :

- Svc Mobilité

Partenaire externe :

- SPW-MI

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux
- ✦ Mobilité

• Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

2.1.2. Extension de la Ville sur le site Thiry

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

La reconversion du site Thiry, chancre industriel situé en milieu urbanisé et en entrée de Ville, est initiée en 2016 en partenariat avec le Centre Hospitalier Régional de Huy (CHRH). Il est reconnu comme Site à Réaménager (SAR) dit "Machines à papier Celli" par arrêté ministériel du 18 mars 2022. Le projet vise l'assainissement du site et la création d'un nouveau quartier à proximité immédiate du centre-ville comprenant du logement, des bureaux et commerces, des équipements communautaires ainsi que l'aménagement d'espaces publics et la réouverture du Hoyoux.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

éradication d'un chancre industriel et réhabilitation du site visant la requalification du quartier et l'optimisation de la dynamique centre-ville.

• Périmètres et exclusions

Le périmètre est majoritairement propriété du CHRH à l'exclusion de l'ancien moulin (parc. 1073P - 3,73 a.). Il jouxte le site "Porta" également reconnu comme SAR (1994) et destiné à l'habitat.

• Livrables(s) attendu(s)

Réhabilitation par promotion privée.

• Principales étapes du projet

1. Vente du terrain par le CHRH
2. Projet d'urbanisation
3. Étude de mobilité
4. Charges d'urbanisme pour les équipements publics
5. Projet de réouverture du Hoyoux (à charge de la Ville)

• Dates planifiées – début 2026 → date indéterminée

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Requalification entrée de Ville	Faiblesses Chancre industriel
Origine externe	Opportunités Liaison avec l'hyper centre	Menaces Éléments de patrimoine à préserver

• Public cible

- ✦ Citoyen

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Urbanisme

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire interne :

- Chef Dép. TEC

Partenaire externe :

- Centre Hospitalier Régional de Huy (CHRH)

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Logement

• Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan communal d'aménagement (PCA)

2.1.3. Embellissement du vieux-Huy

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

Afin de dynamiser le tourisme et le commerce, plusieurs aménagements ont été réalisés et sont programmés dans diverses rues de la Rive droite. Avec la réhabilitation de la Maison près la Tour et la réaffectation du Couvent des Frères mineurs et de la Maison du Gouverneur, tout le Vieux-Huy sera repensé et revalorisé.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Le but est, non seulement de sécuriser certains points de passage mais aussi et surtout, de rendre les rues piétonnes plus attractives, d'améliorer le visuel aux entrées et sorties de la Ville et d'installer des œuvres d'art en différentes zones de l'espace public.

• Périmètres et exclusions

L'ensemble dénommé le Vieux-Huy, le quartier piétonnier autour de la Grand'Place, les axes de passage (Delchambre, Godin-Parnajon, Ardennes).

• Livrables(s) attendu(s)

Requalification du bâti et de l'espace public.

• Principales étapes du projet

- rénovation rues l'Apleit, Grégoire-Bodart, des Frères mineurs
- réhabilitation de la Maison près la Tour
- réaffectation du Couvent des Frères mineurs
- réaffectation de la Maison du Gouverneur
- réaffectation de la Maison Nokin
- installation d'infrastructures mobiles Place Verte (animations, foodtrucks, jeux...)

• Public cible

✦ Citoyen

• *Analyse AFOM (SWOT)*

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	<i>Atouts</i> • Rôle du patrimoine comme vecteur d'identité et d'attractivité, support touristique et économique • Retour de l'investissement public et privé en milieu urbain • Ville historique, avec monuments témoins (Fort, etc) • Intervention financière communale dans la rénovation des biens classés	<i>Faiblesses</i> • Pas de réglementation communale pour contraindre à l'harmonisation du territoire et sa préservation (idem pour le bâti et pour le patrimoine) • Configuration de la ville bâtie sur un plan médiéval • Manque de moyens financiers pour l'entretien et la sauvegarde du patrimoine, classé ou non • Manque de moyens financiers pour l'acquisition de biens d'importance territoriale et/ou patrimoniale
Origine externe	<i>Opportunités</i> • Présence de structures locales ou régionales œuvrant de manière directe ou indirecte en faveur du patrimoine et du paysage • Augmentation de la sensibilisation citoyenne au patrimoine et au paysage • Existence sur le territoire d'associations, citoyennes ou institutionnelles, œuvrant dans le domaine. • Captation de la plus-value que constituent les bâtiments historiques pour des investisseurs (Horeca, tourisme, logement...)	<i>Menaces</i> • Dépendance à des structures régionales pour les financements ponctuels • Baisse des moyens et/ou de l'intérêt pour le patrimoine et le paysage face à des impératifs sociaux et de rentabilité • Poursuite de l'étalement urbain avec forte pression sur le patrimoine et le paysage • Manque d'outils de financement innovants pour la conservation et la restauration du patrimoine

	• Nombreux biens et sites classés (richesse patrimoniale et architecturale) • Subsidés régionaux pour l'entretien et la rénovation de biens classés • Opérations de développement urbain, avec subsides potentiels	• Complexification des procédures administratives régionales et lenteur de celles-ci • Désintérêt pour le patrimoine bâti en centre urbain ancien et tendance à privilégier les nouvelles constructions en périphérie
--	--	--

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Patrimoine

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaires internes :

- Chef Dép. CST
- Chef Dép. TEC

• **Dates planifiées** – 02/01/2023 → 31/12/2027

• **Thématique(s)**

- ✦ Tourisme / événements
- ✦ Patrimoine

• **Plan(s) généraux ou sectoriel(s)**

- ✦ Périmètre de centre ancien protégé

2.1.4. Restauration des remparts de Huy

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Classés au titre de monument depuis 1972, les remparts de Huy, construits à la fin du XII^e siècle, ont subi depuis les affres du temps. Aussi des interventions humaines pas toujours heureuses : il faut dire que la plus grosse partie des fortifications qui subsistent se trouve aujourd'hui à l'arrière de jardins privés. Végétation envahissante, fissures, couvre-murs et moellons manquants ou encore rehaussements inesthétiques en briques : il y a du boulot pour rendre aux remparts hutois leur lustre d'antan. Un premier permis d'urbanisme est déposé pour deux tronçons, à la rue du Haut Chêne et à la rue des Remparts.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Restaurer, tronçon par tronçon, l'enceinte médiévale de la Ville, en priorisant les travaux selon les urgences et l'état de dangerosité de certaines portions des remparts.

• Périmètres et exclusions

La première et la seconde enceintes médiévales de la Ville, en donnant la priorité aux tronçons situés le long de parcs publics ou de voiries. Les remparts entièrement situés sur biens privés et incorporés par les propriétaires privés à leur confort quotidien ne seront pas traités en l'état actuel.

• Livrables(s) attendu(s)

Sécurisation et restauration progressive des remparts de la Ville.

• Principales étapes du projet

1. Désignation d'un bureau d'étude pour examiner la stabilité, tronçon par tronçon, et l'état de dégradation des murs
2. Évaluation globale de l'enceinte
3. Phasage et priorisation des travaux à réaliser
4. Négociation avec les propriétaires privés Riverains des remparts
5. Inscriptions budgétaires pour lancement des marchés de travaux

• Dates planifiées – 02/01/2023 → 31/12/2030

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • volonté de réhabiliter les remparts en tant qu'enjeu patrimonial et touristique • territoire concerné morcelé permettant le phasage par tronçon • collaboration de l'Awap	Faiblesses • manque de moyens financiers et de subsides • enclavement de certaines portions dans des propriétés privées • imbrication des remparts empêchant parfois un découpage des travaux sans effet domino
Origine externe	Opportunités • demande des riverains concernés de voir les remparts sauvegardés • opérations de développement urbain, avec subsides potentiels	Menaces • usure du temps • priorités financières placées ailleurs • dépendance à des structures régionales pour les financements ponctuels • poursuite de l'étalement urbain avec forte pression sur le patrimoine et le paysage

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Patrimoine

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire interne :

- Chef Dép. TEC

- **Public cible**

- ✦ Citoyen

- **Thématique(s)**

- ✦ Patrimoine

- **Plan(s) généraux ou sectoriel(s)**

- ✦ Périmètre de centre ancien protégé

2.1.5. Restauration de la Collégiale Notre-Dame

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Depuis plusieurs années, la Collégiale bénéficie de travaux de restauration. La grosse tour ouest, ainsi que le Rondia ont été entièrement restaurés et un nouveau coq a pris place au sommet de l'édifice. Le portail du Bethléem a lui aussi fait l'objet d'une profonde rénovation, mettant en lumière les vestiges de la polychromie médiévale. Il faut encore restaurer les murs extérieurs du transept, de la nef et du chœur. Les vitraux, les enduits et les peintures devront également subir une cure de jouvence.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Sauvegarde d'un des fleurons du patrimoine hutois – obtention de subsides régionaux indispensables à la réalisation du programme de restauration (4 phases)

• Périmètres et exclusions

L'ensemble du bâtiment, à l'exclusion de la tour, du Rondia et du presbytère voisin.

• Livrables(s) attendu(s)

Restauration complète de la Collégiale

• Principales étapes du projet

1. Finalisation du cahier des charges par l'auteur de projet désigné.
2. Programmation d'une réunion avec la Ministre du Patrimoine pour obtenir la garantie de subsides
3. Introduction du permis d'urbanisme
4. Lancement du marché de travaux
5. Réalisation de la première phase
6. Exécution des phase(s) suivante(s) uniquement si promesse ferme de subsides

• Public cible

✦ Citoyen

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Acteur touristique et patrimonial majeur de la Ville, c'est un édifice religieux fortement fréquenté, tant par les touristes que par les citoyens; il accueille de nombreuses activités culturelles. Il est classé comme patrimoine exceptionnel de Wallonie.	Faiblesses Coût important des travaux (20.000.000 euros) et longue durée de chantier (20 ans)
Origine externe	Opportunités Reconversion touristique de la Ville suite à la fermeture de la centrale nucléaire.	Menaces A chaque changement de législature régionale, l'octroi de subsides est remis en question suivant les priorités ministérielles et les enveloppes disponibles. Par ailleurs, la Ville doit consacrer 1% de son budget à ces travaux, ce qui représente une somme importante.

• Parties prenantes

- ✦ Service(s) gestionnaire(s) :
 - Service Patrimoine
- ✦ Référent administratif :
 - chef Dép. CDV
- ✦ Partenaire(s) interne(s) :
 - chef Dép. TEC

- **Dates planifiées** – 01/01/2029 → indéterminée

- **Thématique(s)**

- ✦ Patrimoine

OO-2.2. Investir sur le redéploiement de la Rive Gauche

Description

La Rive gauche est un quartier en devenir en entrée de Ville qui est intégré dans un Programme de développement urbain en vue d'assurer son redéploiement autour de pôles essentiels tels que la Cité administrative, l'école d'Outre-Meuse et l'esplanade Batta.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 08. Travail décent et croissance économique
- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Projets de l'OO-2.2.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **6** projet(s) :

- 2.2.1. Rénovation urbaine de Statte (PATO)**
- 2.2.2. Requalification du bâti autour de la Cité administrative (PDU)**
- 2.2.3. Rénovation des espaces publics autour du site Felon-Lange
et de la Cité administrative**
- 2.2.4. Développement d'un ensemble immobilier rue Neuve**
- 2.2.5. Connexion de l'esplanade Batta avec le Pont Baudouin**
- 2.2.6. Promotion de l'économie autour du quartier de la Gare**

A titre informatif, le projet suivant est également lié à l'OO-2.2. de manière secondaire et n'est dès lors pas décrit dans cette section : **4.2.2. Création d'un pôle alimentaire au site Mestdagh**

2.2.1. Rénovation urbaine de Statte (PATO)

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

L' *Opération de Rénovation urbaine du quartier de Statte* (reconnue par AM du 10/12/2021 sur base de l'ancien AGW du 28/02/2013) est aujourd'hui assimilée à une Perspective de Développement urbain (PDU) et se voit dorénavant appliquer les dispositions de l'arrêté du gouvernement wallon du 13 juillet 2023 portant sur l'accompagnement et le soutien financier apportés aux opérations de développement urbain qui a réformé en profondeur l'outil opérationnel.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Les 3 enjeux du PATO (RU de Statte) sont:

- positionnement du quartier entre ville et campagne
- requalification d'une entrée de ville
- transition vers un mode essentiellement résidentiel

• Périmètres et exclusions

Les propriétés publiques au sein du périmètre sont de l'ordre de 23.902 m² soit 2,39 ha. Il est observé que la Ville de Huy ne possède pas de terrains qui pourraient constituer un levier dans le cadre de cette opération.

• Livrables(s) attendu(s)

Rénovation du contexte bâti avec création de logements et amélioration de la mobilité et du stationnement.

• Principales étapes du projet

1. Reconnaissance du dossier PATO
2. Activation des fiches-projet
3. PPP

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts fiches-projets validées	Faiblesses Maîtrise foncière
Origine externe	Opportunités défi socio-économique	Menaces bâti ancien avec nombreux logements insalubres

Parties prenantes

Service gestionnaire :

- ☐ Dép. Cadre de Vie

Référent administratif :

- ☐ Chef Dép. SEC

Partenaire interne :

- ☐ Chef Dép. TEC

Dates planifiées – 01/01/2026 → indéterminée

Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

2.2.2. Requalification du bâti autour de la Cité administrative (PDU)

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le quartier « Rive gauche » est impacté par la présence de plusieurs biens inoccupés ou insalubres. Diverses interventions (fermetures de bâtiments, actions en cessation,...) ont été menées ou initiées par la Ville afin d'assurer la sécurité et la salubrité publique et mettre fin à ce phénomène. En plein centre urbain, dans des voiries structurantes d'entrée de ville, il y a lieu d'intervenir rapidement afin d'améliorer, d'une part, l'image du quartier et augmenter, d'autre part, l'offre en logements de qualité à proximité immédiate des commerces du centre-ville, de nombreuses écoles, des services de santé, de la gare de Huy.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

L'augmentation de l'offre en logements de qualité, par une opération de démolition / reconstruction et restructuration de bâtiments existants

• Périmètres et exclusions

avenue des Fossés et rue St-Martin, rue Entre-deux-Portes, rue Axhelière

• Livrables(s) attendu(s)

Création de logements

• Principales étapes du projet

Acquisition de bâtiments insalubres

Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts ensemble d'immeubles permettant une restructuration du bâti	Faiblesses longueur des procédures
Origine externe	Opportunités lot de biens en saisie/vente forcée	Menaces financement DU

Parties prenantes

- ✦ Service gestionnaire :
 - Svc Patrimoine
- ✦ Référent administratif :
 - Chef Dép. CDV

Dates planifiées – 02/01/2020 → 31/12/2027

Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

2.2.3. Rénovation des espaces publics autour du site Felon-Lange et de la Cité administrative

Priorité : Moyenne

Statut : A agender

Description

Avec le développement du site de la Cité administrative et la reconversion du site Felon Lange, de nouvelles fonctions vont voir le jour. Celles-ci demandent un réaménagement de l'espace public.

De nouveaux parkings vont être aménagés dans le quartier.

Les voiries concernées suivantes vont être repensées : la rue St Hilaire, l'Avenue Batta, l'Avenue des Fossés, la rue Axhelière, rue St Martin et rue Godelet.

Sur le site de la Cité administrative, un Parc urbain et des espaces publics vont également être créés.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Dans le cadre du redéploiement de la Rive gauche, plusieurs projets sont structurants (Cité administrative, reconversion du site Felon Lange, redéploiement du Mesdaght). Les espaces publics autour de ces sites devront être repensés en fonction des cheminements doux et des zones de parkings nouvellement créés.

• Livrables attendus

Voies reconfigurées, zones de stationnement, cheminements sécurisés et espaces verts

• Principales étapes du projet

1. Réalisation des avants projets
2. Réalisation d'un plan de circulation et de mobilité
3. Introduction des plans d'urbanisme
4. Réalisation des cahiers des charges
5. Dossier de soumission
6. Réalisation des chantiers

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Quartier en mutation dont de nombreux dossiers liés aux fonctions sont subventionnés et sont en cours de réalisation (Cité administrative, école d'Outre-Meuse, etc.)	Faiblesses - Quartier dont la mobilité est compliquée au vu de l'étroitesse de la rue St-Victor - Recherche de subsides pour les projets à créer d'un point de vue mobilité - Présence de nombreuses écoles avec du trafic aux heures de pointes
Origine externe	Opportunités - Espaces publics de taille relativement importante - Proximité de la Meuse comme élément structurant	Menaces - Nécessité d'un plan de mobilité global - Impact important lors du chantier

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire interne :

- Chef Svc Mobilité

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

- **Public cible**

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration

- **Dates planifiées** – 01/01/2027 → indéterminée

- **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux

- **Plan(s) généraux ou sectoriel(s)**

- ✦ Plan de mobilité

2.2.4. Développement d'un ensemble immobilier rue Neuve

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Rue Neuve, plusieurs immeubles se sont effondrés ou ont été démolis par sécurité, créant un vide important dans cette rue, tant sur le plan économique que sur celui de la qualité du cadre de vie des citoyens. Il a fallu réfléchir à un nouvel aménagement des lieux, de manière à redynamiser le quartier pour garantir un cadre de vie qualitatif, offrir des logements neufs et soutenir le commerce dans ce quartier. L'objectif est de mettre un terme à une situation qui dévalue le quartier et ce, en permettant une reconstruction sur l'ensemble de la zone.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Redynamiser la rue Neuve après avoir acquis les biens concernés par l'effondrement et ses conséquences

• Périmètres et exclusions

Développement immobilier en vue de la valorisation du tissu urbain au centre-ville

• Livrables(s) attendu(s)

Développement de surfaces commerciales au rez-de-chaussée et de logements à loyers modérés aux étages.

• Principales étapes du projet

1. Signature actes
2. Obtention permis
3. Travaux
4. Inauguration

• Dates planifiées – 15/09/2025 → 30/11/2028

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Le partenaire choisi Agilis dispose d'une grande expérience en matière de développement de logements.	Faiblesses Le seul levier de la Ville pour orienter le projet est urbanistique.
Origine externe	Opportunités Répondre au besoin de logements en centre-ville et permettre l'arrivée d'une cellule commerciale locomotive.	Menaces Aléas liés à l'obtention d'un permis et la conduite d'un chantier.

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Régie foncière hutoise

Référent administratif :

- Direction de la Régie foncière

Partenaire interne :

- Svc Affaires économiques

Partenaire externe :

- Agilis

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de développement commercial

2.2.5. Connexion de l'esplanade Batta avec le Pont Baudouin

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Actuellement, sur le territoire de la Ville de Huy, il y a deux RAVeLs : un en Rive gauche provenant de Statte/Wanze et un autre en Rive droite provenant de Ben-Ahin. La réalisation d'un RAVeL sur le pont Baudouin ou en tout cas d'un itinéraire cyclo-piéton permettrait de liaisonner ces deux RAVeLs. Il est à noter que la réalisation des quais de Meuse de l'autre côté de la Rive droite augmenterait également ce maillage.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Créer un itinéraire cyclo-piéton
- Liaisonner les RAVeLs entre eux
- Sécuriser les cyclistes sur le pont Baudouin

• Livrables(s) attendu(s)

Plan de liaisonnement entre les RAVeLs existants

• Principales étapes du projet

Suivi du chantier en collaboration avec le SPW-MI

• Public cible

✦ Citoyen

• Thématique(s)

✦ Travaux

✦ Mobilité

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts projet en cours et budgétisé par le SPW	Faiblesses gestion du chantier pendant la réalisation
Origine externe	Opportunités - financement régional	Menaces report de l'exécution du chantier suite à la difficulté de gestion de la circulation automobile

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire interne :

- Svc Mobilité

Partenaire externe :

- SPW-MI

• **Dates planifiées** – 01/04/2026 → 01/09/2026

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

2.2.6. Promotion de l'économie autour du quartier de la Gare

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Suite au financement FEDER "Gare multimodale", beaucoup de friches industrielles sont devenues accessibles par la voirie Natitingou. Ces friches peuvent être reconverties soit en logements soit en activités économiques ou fonctions tertiaires.

Plusieurs projets se sont développés en parallèle des projets FEDER (assainissement du site Charlier, construction de parking pour la SNCB, construction de nouveaux aménagements pour la gare des bus, etc.). Pour rappel, la SPI a aidé la Ville au montage du dossier FEDER suite à une étude réalisée sur le périmètre du quartier de la gare.

De nouveaux projets à proximité de la gare pourraient voir le jour grâce à de nouveaux opérateurs comme Noshag.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Dépollution des friches industrielles
- Création d'activités économiques et d'emploi
- Création d'espaces publiques

• Livrables(s) attendu(s)

Logements privés et publics avec pôle de services.

• Principales étapes du projet

- Accompagnement des dossiers urbanistiques
- Éventuelle recherche de subsides

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Beaucoup d'investissements publics sont déjà réalisés	Faiblesses • Peu de projet privés sortent de terre par manque de subsides
Origine externe	Opportunités • Maîtrise foncière par des opérateurs publics	Menaces • Certains projets n'aboutissent pas et maintien des friches

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Affaires économiques

Référent administratif :

- Chef Dép. SEC

Partenaires internes :

- Régie Foncière
- Svc Urbanisme

Partenaire externe :

- SPI

• **Dates planifiées** – 01/01/2022 → 01/01/2030

• **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

• **Plan(s) généraux ou sectoriel(s)**

- ✦ Plan de développement commercial

OO-2.3. Valoriser le patrimoine immobilier de la Ville

Description

Le transfert de l'ensemble des services communaux au sein de la nouvelle Cité administrative est anticipé par diverses mesures visant la valorisation du patrimoine immobilier de la Ville et les économies d'échelle à mettre en place.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Projets de l'OO-2.3.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- 2.3.1. Rénovation énergétique des bâtiments communaux**
- 2.3.2. Vente de biens immobiliers énergivores**
- 2.3.3. Réhabilitation de bâtiments patrimoniaux**

2.3.1. Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

Dans le cadre du plan de gestion, les pistes d'économie doivent être poursuivies notamment en termes d'énergie. Des audits énergétiques sont planifiés pour l'ensemble du patrimoine communal afin de programmer les interventions utiles pour réduire les consommations. Néanmoins, dans un contexte économique difficile et face aux enjeux climatiques importants, la vente de certains bâtiments énergivores peut s'avérer être une décision stratégique tant sur le plan financier qu'environnemental.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Avoir un parc immobilier public, résidentiel et non résidentiel, à haute efficacité énergétique et décarboné d'ici à 2050
- Transformer les bâtiments existants en bâtiments Zéro émissions.

• Périmètres et exclusions

L'ensemble du patrimoine communal à l'exclusion des bâtiments dont la Ville envisage de se défaire dans le cadre d'une stratégie immobilière à long terme

• Livrables(s) attendu(s)

- Certificats PEB des bâtiments publics mis à jour annuellement
- Comptabilité énergétique

• Principales étapes du projet

1. Investir dans la rénovation globale des parois et des systèmes
2. Optimiser les besoins en électricité
3. Investir dans des installations d'énergie renouvelables
4. Optimiser la maintenance et la performance des systèmes.

• Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

• Public cible

✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Réduction des GES et augmentation de la qualité de l'air • Exemplarité des PP • Augmentation du confort des usagers • Réduction des besoins en énergie, donc des factures	Faiblesses • Importance d'impliquer les usagers par la mise en place de mesures volontaires ou contraignantes pour un URE • Une partie du parc est mis à disposition d'autres autorités publiques (Régie sportive, CPAS) ou associations
Origine externe	Opportunités • Outil SIGLT (Stratégie Immobilière à Long Terme) mis à disposition par la Région Wallonne en 2025 • Regroupement des services administratifs dans la nouvelle Cité administrative permettant de se défaire de bâtiments énergivores • Accès aux subventions UREBA	Menaces • Investissements conséquents

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

• **Thématique(s)**

- ✦ Environnement / énergie

2.3.2. Vente de biens immobiliers énergivores

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Dans le cadre des subsides du Plan Oxygène octroyés pour la construction de la Cité administrative, la Ville s'engage à réaliser des économies d'énergie, qui seront rendues possibles notamment par la cession de bâtiments énergivores devenus inutiles. Sont ainsi concernés l'ensemble des immeubles actuellement occupés par les services communaux qui déménageront Rive gauche, à l'exclusion de l'Hôtel de Ville.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Rationaliser le parc immobilier de la Ville en se défaisant de bâtiments énergivores devenus inutiles après le déménagement vers la Cité administrative

• Périmètres et exclusions

Tous les bâtiments libérés par les services communaux, y compris le CPAS, à l'exclusion de l'Hôtel de Ville

• Livrables(s) attendu(s)

Économies d'énergie et réduction des frais de fonctionnement

• Principales étapes du projet

1. Estimation des biens à céder
2. Lancement des appels à intérêts avec mise en concurrence
3. Procédure de mise en vente
4. Actes de vente

- **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Économies d'énergie et de fonctionnement	Faiblesses • Bâti énergivore et vieillissant, en partie classé •
Origine externe	Opportunités • Cité administrative	Menaces • État des biens et montant des travaux à effectuer

- **Public cible**

✦ Administration

- **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

○ Dép. Cadre de Vie

Référent administratif :

○ Chef Dép. CDV

- **Dates planifiées** – 01/2026 → 06/2028

- **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Environnement / énergie

2.3.3. Réhabilitation de bâtiments patrimoniaux

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Dans le cadre de l'aménagement de la Cité administrative regroupant l'ensemble des services communaux, ainsi que ceux du CPAS, divers bâtiments seront libérés.

Certains de ces biens immobiliers sont des immeubles à haute valeur patrimoniale, classés, et ne peuvent être cédés sans véritable projet de reconversion.

Les bâtiments historiques concernés doivent prochainement faire l'objet d'une mise en vente dans le cadre d'appels à intérêt destinés à identifier des acteurs capables d'assurer leur reconversion et leur valorisation. Ces édifices constituent un patrimoine culturel et architectural majeur ; ils nécessitent une approche rigoureuse conciliant préservation, réhabilitation et viabilité économique.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

L'objectif est de trouver des porteurs de projets sérieux et passionnés, capables d'assurer la transmission de ces lieux tout en leur donnant une nouvelle vie.

• Périmètres et exclusions

- Maison du Gouverneur
- Maison Nokin
- ancien Couvent des Frères mineurs

• Livrables(s) attendu(s)

Rénovation qualitative d'immeubles à haute valeur patrimoniale.

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• *Analyse AFOM (SWOT)*

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Rôle du patrimoine comme vecteur d'identité et d'attractivité, support touristique et économique • Retour de l'investissement public et privé en milieu urbain • Intervention financière communale dans la rénovation des biens classés • Collaboration avec l'Awap	Faiblesses • Manque de moyens financiers pour l'entretien et la sauvegarde du patrimoine • Lacunes de la législation pour contraindre à l'harmonisation du territoire et sa préservation (idem pour le bâti et pour le patrimoine) • Contraintes de la législation pour la mise en concurrence et le lancement des appels à intérêts
Origine externe	Opportunités • Captation de la plus-value que constituent les bâtiments historiques pour des investisseurs (Horeca, tourisme, logement...) • Subsidés régionaux pour l'entretien et la rénovation de biens classés	Menaces • État de dégradation des biens

• *Principales étapes du projet*

1. formalisation de la collaboration avec l'Awap
2. rédaction du cahier des charges de la vente et/ou du bail emphytéotique
3. rédaction de l'appel à intérêt
4. lancement de l'appel
5. réception des offres
6. analyse des offres
7. choix du projet
8. passation des actes authentiques

- **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

☐ Svc Patrimoine

Référent administratif :

☐ Chef Dép. CDV

- **Dates planifiées** – 02/01/2024 → 31/12/2027

- **Thématique(s)**

✦ Patrimoine

OO-2.4. Maîtriser l'urbanisation du territoire

Description

La Ville de Huy est définie comme « pôle d'ancrage » dans le SDT car elle cumule une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité en transports en commun. L'enjeu est de délimiter les centralités et d'identifier leur typologie afin de définir les pôles et les axes structurants à consolider sur le territoire dans un objectif d'optimisation spatiale. La réalisation d'un Schéma de développement communal "thématique" visera à orienter les actions et les décisions au regard des centralités afin de faire face à la demande croissante de logements et d'appartements sur le territoire.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Projets de l'OO-05

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

2.4.1. Élaboration d'un schéma communal de développement territorial (SDT)

2.4.1. Réalisation d'un Schéma de Développement communal (SDC)

Priorité : Moyenne

Statut : A agender

Description

Le Schéma de Développement Territorial (SDT) édité par le gouvernement wallon définit la stratégie territoriale pour la Wallonie. Il oriente les décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en œuvre. En particulier, il définit les centralités sur le territoire d'une commune.

Le Schéma de Développement Communal (SDC) reproduit la démarche du SDT au niveau communal et affine les dispositions de celui-ci en définissant la stratégie de développement et d'aménagement du territoire sur la base d'une analyse contextuelle à l'échelle du territoire communal.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Définir une stratégie territoriale pour optimiser l'aménagement, en maîtrisant l'artificialisation et en luttant contre l'étalement urbain. Il s'agit de répondre aux défis sociétaux actuels et futurs - tels que le changement climatique, la gestion des ressources, l'accès au logement, et à la mobilité - tout en soutenant la prospérité et la cohésion sociale.

• Périmètres et exclusions

Ensemble du territoire de la ville de Huy

• Livrables(s) attendu(s)

Document d'orientation de la politique d'aménagement du territoire communal répondant au « cahier des charges » des SDC paru dans la version révisée du SDT de juin 2024

• Principales étapes du projet

1. Lancer le marché public pour désignation du bureau d'étude qui réalisera le SDC
2. Désigner le bureau d'étude
3. Réalisation du SDC

• Dates planifiées – 01/06/2026 → indéterminée

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts La promotion d'un développement territorial plus durable, la réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, ainsi que la mise en place d'une vision stratégique pour répondre aux défis sociétaux	Faiblesses Difficultés dans l'application locale, des problèmes de conceptualisation de l'artificialisation et une rigidité perçue qui peut rendre les projets immobiliers complexes à autoriser
Origine externe	Opportunités Mise en commun de la vision à adopter pour le SDC propre à la Ville de Huy	Menaces Études de SDC réalisées +/- simultanément dans toutes les communes de Wallonie

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Urbanisme

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Schéma de développement territorial

OS.3. OPTIMALISER LES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ET LES INFRASTRUCTURES POUR RENFORCER LES LIAISONS SUR LE TERRITOIRE

Description

L'ouverture de la liaison Tihange-Tinlot va profondément changer le trafic de transit au sein du centre-ville. Un plan de mobilité global doit permettre de repenser les aménagements des voiries et de l'espace public ainsi que des cheminements doux pour renforcer l'accessibilité sur l'ensemble territoire.

Thématiques couvertes par l'OS.3

- ✦ Mobilité
- ✦ Sécurité
- ✦ Développement urbain

Objectifs opérationnels de l'OS.3

Cet objectif stratégique comporte **4** objectif(s) opérationnel(s) :

- 3.1. Poursuivre la création d'axes structurants entre le centre-ville et les villages**
- 3.2. Lutter contre la vitesse et sécuriser les entrées de ville**
- 3.3. Maximiser et optimiser le stationnement en centre-ville**
- 3.4. Poursuivre l'aménagement et la création d'espaces publics**

OO.3.1. Poursuivre la création d'axes structurants entre le centre-ville et les villages

Description

Autour de cheminements lents structurants, de nombreux projets de connexion vers les pôles du territoire sont à l'étude.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Mobilité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Projets de l'OO.3.1

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 3.1.1. Réaménagement des voiries en lien avec la liaison Tihange-Tinlot**
- 3.1.2. Création d'un rond-point avenue de la Croix-Rouge**
- 3.1.3. Restructuration du réseau de cheminements et de voiries sur la Rive gauche**
- 3.1.4. Connexion du réseau de RAVeL**

3.1.1. Réaménagement des voiries en lien avec la liaison Tihange-Tinlot

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

La réalisation de la nouvelle liaison Tihange-Tinlot va permettre d'accueillir le trafic de transit entre la E42, la Vallée de la Meuse et le plateau du Condroz et donc, de contourner Huy et ainsi diminuer le trafic sur plusieurs voiries du centre urbain et, notamment, dans le village de Tihange. Grâce à la création de la N684, certaines voiries devraient voir leur fréquentation baisser de manière notable.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Interventions sur certaines voiries locales dont le trafic sera fortement diminué et permettra des aménagements pour limiter la vitesse.

• Périmètres et exclusions

Plan à définir

Livrables(s) attendu(s)

Plan d'aménagement global des voiries et priorisation de celles-ci

• Principales étapes du projet

1. Finaliser le plan de mobilité
2. Créer un plan d'ensemble sur les aménagements (ralentisseurs, bacs à fleurs, chicanes, etc.)
3. Concevoir des aménagements en fonction des budgets de réfection des voiries

• Dates planifiées – 01/01/2028 → 01/01/2030

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Réelle opportunité suite à la limitation du trafic dans le quartier de Tihange mais également dans le centre-ville	Faiblesses Difficulté à anticiper la quantification de cette limite de trafic et le respect de la signalisation
Origine externe	Opportunités Créer un réel plan d'ensemble pour un quartier et améliorer le cadre de vie	Menaces Difficulté de mise en œuvre voire annulation du projet si le trafic de transit se maintient

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Cadre de Vie
- Svc Mobilité

Partenaire(s) externe(s) :

- Police circulation
- SPW-MI

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux
- ✦ Mobilité

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

3.1.2. Création d'un rond-point avenue de la Croix-Rouge

Priorité : Moyenne

Statut : A agender

Description

La création du rond-point Avenue de la Croix Rouge est lié au plan mobilité.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Ce rond point a plusieurs objectifs :

- Limiter la vitesse Quai d'Arona
- Désengorger le quartier de Tihange-bas
- Limiter le trafic de transit dans des rues non adaptées

• Livrables(s) attendu(s)

Aménagement sécurisant le carrefour entre le Quai d'Arona et l'avenue de la Croix-Rouge

• Principales étapes du projet

1. Finaliser de l'étude de mobilité autour des Quais de Meuse
2. Dessiner un avis projet
3. Obtenir l'accord du SPW-MI
4. Déposer un permis d'urbanisme
5. Obtenir les fonds financiers
6. Lancer un marché de travaux
7. Attribuer un marché de travaux
8. Exécuter le chantier

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Dates planifiées – 01/01/2028 → indéterminée

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Collaboration efficace avec le SPW-MI sur un plan d'aménagement global du Quai Dautrebande - Quai d'Arona - Quai de l'industrie	Faiblesses • Difficulté d'obtenir les fonds financiers
Origine externe	Opportunités • Créer un RAVeL le long de la Meuse en dégagement de l'espace	Menaces • Sans la réalisation de ronds-points le plan de mobilité risque d'être compliqué à mettre en œuvre

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Cadre de Vie
- Police circulation
- Svc Mobilité

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux
- ✦ Mobilité

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

3.1.3. Restructuration du réseau de cheminements et de voiries sur la Rive gauche

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Dans le cadre du développement de nouvelles fonctions au niveau de la Rive gauche (Cité administrative, école d'Outre-Meuse, halle, espace Batta, etc.), les accès vers ces différents pôles vont devoir être repensés. De nouveaux parkings vont être créés. Leur accès va devoir être étudié. Les cheminements doux vers ces différents sites vont également être réaménagés

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Liaisonner les pôles entre eux
- Créer des cheminements doux
- Créer des accès aux nouveaux parkings
- Sécuriser les cheminements doux
- Verdurer le quartier

• Livrables(s) attendu(s)

Reconfiguration d'un quartier pour faciliter l'accès aux pôles de développement.

• Principales étapes du projet

1. Réalisation d'un plan masse
2. Réalisation de plans projets
3. Introduction des permis d'urbanisme
4. Rédaction des cahiers des charges
5. Suivi des travaux
6. Suivi des subsides

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Les fonctions et leurs emplacements sont déterminés • La taille des espaces publics est relativement importante	Faiblesses • Quartier qui va être en travaux pendant une durée importante • Nécessité d'obtenir un plan d'ensemble sur le quartier • Difficulté d'accès par le port de Statte
Origine externe	Opportunités • Investisseur privé intéressé par le quartier (site Felon Lange, Postainiers) • Octroi de subsides dans le cadre du PDU	Menaces • Nombreux chantiers à suivre en parallèle • Imbrication des chantiers entre eux, ce qui pourrait créer une cacophonie dans la gestion des chantiers et mettre péril certains chantiers

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Cadre de Vie
- Svc Mobilité

• **Dates planifiées** – 01/12/2026 → 01/01/2031

- ***Thématique(s)***

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Logement
- ✦ Travaux

- ***Plan(s) généraux ou sectoriel(s)***

- ✦ Plan de mobilité

3.1.4. Connexion du réseau de RAVeL

Priorité : Moyenne

Statut : A agender

Description

Le développement d'un réseau cyclo-pédestre est un axe important en matière de tourisme. La Ville continue ainsi d'enrichir le maillage qu'elle a entrepris de tisser au profit des déplacements doux. Des aménagements de liaisons cyclo-piétonnes doivent venir compléter le réseau RAVeL existant pour améliorer et sécuriser la mobilité douce (piétons, vélos, PMR) en assurant la continuité du réseau cyclable.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

L'objectif est de liasonner les différents RAVeLs :

- Rue Nicolas Jadot
- Pont Baudouin
- Place Preudhomme vers le RAVeL de Wanze et vers le Port de Statte
- RAVeL vers la centrale
- Quai de Compiègne
- Quai Dautrebande et Quai d'Arona
- Quai d'Arona et Quai de l'industrie vers l'écluse d'Ampsin

• Livrables(s) attendu(s)

Couverture du territoire par un réseau cyclo-piéton continu.

• Principales étapes du projet

1. Créer des avants-projets de liaisonnement
2. Trouver les subsides y afférant

• Dates planifiées – 01/01/2023 → 31/12/2029

• Public cible

- ✦ Citoyen

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Vue d'ensemble le long des liaisons déjà réalisés sous la législature passée (Rue St-Victor - Port de Statte - Quai de Namur)	Faiblesses • Dépendance d'autres pouvoirs subsidiaires et d'autres opérateurs (SPW MI- SPW voies navigables)
Origine externe	Opportunités • Obtenir des itinéraires cyclables structurants	Menaces • Travail morceau par morceau ce qui peut mettre en péril le projet d'ensemble

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Stéphanie Ratz
- Svc Mobilité

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW Voies Navigables
- SPW-MI

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Mobilité

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

OO-3.2. Lutter contre la vitesse et sécuriser les entrées de ville

Description

Les entrées de ville seront retravaillées pour augmenter l'attractivité du centre. Les aménagements visant la réduction de la vitesse et la sécurisation des voiries de transit seront privilégiés.

Volet – Externe

Thématique(s)

- + Mobilité
- + Sécurité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Projets de l'OO-3.2

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 3.2.1. Réaménagement du Quai d'Arona en vue d'un liaisonnement avec le RAVeL de l'écluse d'Ampsin**
- 3.2.2. Pose de radars-tronçons sur les voiries du SPW**
- 3.2.3. Installation de dispositifs ralentisseurs sur les axes pénétrants et dans les villages**
- 3.2.4. Homogénéisation des zones 30 et sécurisation des abords d'écoles**

3.2.1. Réaménagement du Quai d'Arona en vue d'un liaisonnement avec le RAVeL de l'écluse d'Ampsin

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le SPW souhaite réaménager le quai d'Arona et le Quai Dautrebande pour sécuriser et limiter les vitesses excessives et créer une liaison entre le RAVeL du Quai de Namur et le RAVeL de l'écluse d'Ampsin. Ce projet se déroulera en plusieurs phases en créant notamment des ronds-points et redéfinissant les bandes de circulation. En effet, le zoning commercial et son attrait créent des tourne-à-droite/à-gauche dangereux.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Sécuriser et limiter la vitesse sur les Quai Dautrebande et d'Arona
- Créer une liaison RAVeL
- Verdurer les quais
- Créer des ronds points sur l'ensemble du tronçon

• Livrables(s) attendu(s)

Aménagement avec bandes de circulation fluidifiées et sécurisées

• Principales étapes du projet

1. Obtenir un master plan sur l'ensemble de la zone
2. Coordonner avec le SPW-MI le schéma structurel de réaménagement

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Dates planifiées – 01/01/2027 → 01/01/2030

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Propriété du SPW • Projet en cours de réflexion	Faiblesses • Lenteur administrative de ce type de projet
Origine externe	Opportunités • Financement FEDER pour le tronçon entre le rond-point Baudouin et la rue Bastin	Menaces • Sans subsides infrastructures de la Région, peu d'opportunités de réalisation

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Mobilité

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Police circulation

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux
- ✦ Mobilité

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

3.2.2. Pose de radars-tronçons sur les voiries du SPW

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Afin de sécuriser les entrées de ville, diverses demandes de radars-tronçons sont introduites auprès du SPW et doivent être étudiées dans le cadre d'aménagements visant à réduire la vitesse sur les routes régionales traversant le territoire.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Améliorer la sécurité routière sur les axes structurants et réduire la vitesse excessive

• Périmètres et exclusions

Le projet inclut :

- La sélection de tronçons prioritaires en collaboration avec le SPW Mobilité & Infrastructures et la Police.
- L'analyse technique préalable (vitesse, trafic, accidentalité).
- La demande officielle d'installation via les procédures SPW.
- Le suivi des délais d'installation et mise en service.

Le projet exclut :

- L'achat, l'installation ou la maintenance des radars (compétence exclusive du SPW ou de la Police).
- La gestion des sanctions et du traitement des infractions (compétence de la Police).

• Livrables(s) attendu(s)

- Liste validée des tronçons prioritaires avec justification.
- Dossier complet transmis au SPW pour demande d'installation.
- Mise en service des radars-tronçons par le SPW.

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Principales étapes du projet

- Diagnostic & données : analyses trafic/accidents/vitesses.
- Concertation SPW + Police + Ville.
- Sélection des tronçons prioritaires.
- Constitution et envoi des dossiers officiels au SPW.
- Validation par le SPW et planification des installations.
- Installation progressive selon calendrier SPW.
- Mise en service + suivi avant/après.

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Bonne collaboration existante entre la Ville de Huy, la Police locale et le SPW. • Données locales fiables sur la sécurité routière. • Volonté politique de sécurité par la réduction de la vitesse.	Faiblesses • Dépendance totale aux délais SPW pour l'installation. • Manque de ressources internes pour des analyses poussées si non soutenues par la Région.
Origine externe	Opportunités • Volonté régionale d'augmenter le contrôle automatique en Wallonie. • Subventions et programmes SPW pour sécurisation des axes. • Acceptabilité sociale croissante des radars-tronçons comme outil de sécurité.	Menaces • Délais administratifs et techniques importants côté SPW. • Contestation de certains Riverains ou usagers invoquant un « radar piège ». • Éventuels recours ou demandes d'études complémentaires qui ralentissent le projet.

- **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Zone de Police de Huy

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

- **Dates planifiées** – indéterminée → indéterminée

- **Thématique(s)**

✦ Mobilité

✦ Sécurité / police

3.2.3. Installation de dispositifs ralentisseurs sur les axes pénétrants et dans les villages

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Poursuivant l'objectif de sécurisation des axes pénétrants, et notamment dans le cadre de la rénovation de Statte, des aménagements sont étudiés afin de marquer les entrées de village et de limiter la vitesse de circulation dans ces lieux de vie. Les dispositifs ralentisseurs peuvent être de plusieurs types : bacs à fleur, plateaux ralentisseurs, chicanes, etc.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Sécuriser les entrées de ville
- Réduire la vitesse dans les villages

• Livrables(s) attendu(s)

Aménagements sécuritaires adaptés au contexte

• Principales étapes du projet

1. Élaboration des plans
2. Réunions avec le SPW
3. Rédaction du cahier des charges
4. Exécution du marché

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Dates planifiées – 01/01/2027 → 01/01/2030

• Thématique(s)

- ✦ Travaux
- ✦ Mobilité

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Beaucoup d'exemples à la fois sur le territoire et les territoires voisins	Faiblesses Axes souvent appartenant au SPW et donc nécessité d'obtenir leur accord
Origine externe	Opportunités Subsides dédiés à ce type d'aménagements	Menaces Bien identifier les besoins pour éviter un effet obtenu inverse de celui désiré

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Mobilité
- Police circulation

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

3.2.4. Homogénéisation des zones 30 et sécurisation des abords d'écoles

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Les abords d'école doivent faire l'objet d'une attention particulière en matière d'aménagements de sécurité routière. De même, l'homogénéisation des zones 30 dans les quartiers résidentiels sensibles au trafic de transit sera étudiée.

Fiche cadrage

- **Objectifs poursuivis du projet**

Renforcement de la sécurité routière sur les zones à risques

- **Livrables(s) attendu(s)**

Création d'aménagements intégrant les dispositifs sécuritaires adaptés

- **Principales étapes du projet**

1. Identifier les priorités
2. Créer des projets d'aménagement par école
3. Mettre en place les dispositifs

- **Public cible**

✦ Citoyen

- **Dates planifiées** – 01/01/2021 → 31/12/2028

- **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux
- ✦ Mobilité

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Beaucoup d'aménagements sont déjà présents	Faiblesses Ces aménagements sont peu structurés et il manque beaucoup de ralentisseurs physiques de vitesse
Origine externe	Opportunités Des subsides sont souvent disponibles pour ce type de projet	Menaces Nécessité d'avoir des plans d'ensemble pour ce type d'aménagements et d'éviter les effets néfastes des dispositifs mis en place (contournement, effet de vitesse, difficulté dans les traversées, etc.)

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Mobilité
- Police circulation

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

OO-3.3. Maximiser et optimaliser le stationnement en centre-ville

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Mobilité
- ✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- ✦ 09. Industrie, innovation et infrastructure
- ✦ 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-27

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- 3.3.1. Création de nouvelles poches de parking**
- 3.3.2. Réorganisation du stationnement en voirie**
- 3.3.3. Optimalisation des parkings existants**

3.3.1. Création de nouvelles poches de parking

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Dans le master plan de la Ville, de nouvelles poches de parking sont prévues : création d'un parking de 140 places au niveau de la rue aux Ruelles, création de 60 places sur le site de la Cité administrative, création d'une poche de parking de 100 places entre la rue Axhelière et la rue Entre-deux-Portes et l'amélioration de la connexion entre les parkings du shopping Batta et du Mesdagh.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Création de nouvelles poches de stationnement sur la Rive gauche

• Livrables(s) attendu(s)

Aménagement de parkings

• Principales étapes du projet

1. Définition des poches de stationnement
2. Réalisation d'étude projet
3. Acquisition des parcelles
4. Réalisation des plans
5. Élaboration des dossiers de soumission
6. Exécution des chantiers

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• Dates planifiées – 01/04/2025 → 31/12/2028

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Poches encore disponibles dans le quartier • Périmètre définis	Faiblesses • Maîtrise foncière • Cheminements doux à créer dans le quartier
Origine externe	Opportunités • Parcelles propriété ville	Menaces • Besoin important en place de stationnement au vu des nouvelles fonctions

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Mobilité
- Svc Patrimoine

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Mobilité

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

3.3.2. Réorganisation du stationnement en voirie

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Chaque projet de voirie intègre un réaménagement du stationnement qui souvent implique une diminution des places pour les voitures au profit d'autres modes de déplacement, notamment les modes doux. Dès lors, la sécurisation des cheminements devient un élément essentiel dans l'aménagement urbain.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Rationalisation du stationnement en voirie et sécurisation des cheminements doux.

• Livrables(s) attendu(s)

- Réorganisation des zones de stationnement en voirie
- Valorisation des modes doux et sécurisation des cheminements piétons

• Principales étapes du projet

1. Identification des zones à enjeu
2. Études
3. Réalisation d'aménagements

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration

• Dates planifiées – 01/01/2024 → 31/12/2028

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Mobilité

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts - Tous les projets en cours sont repensés avec les cheminements piétons. - En centre-ville, beaucoup d'espaces partagés sont créés	Faiblesses - Le centre-ville manque d'espaces en général, notamment, dans la largeur des voiries. - Ces réaménagements diminuent le nombre de places de stationnement.
Origine externe	Opportunités - Les subsides dédiés à ce type d'aménagements sont réguliers. - Les fonctions dans les centres-villes sont relativement déterminées à l'avance	Menaces Le nombre de places de parkings deviennent importantes dans les centres-villes suite au réaménagement.

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Mobilité
- Svc Police administrative

Partenaire(s) externe(s) :

- SPW-MI

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

3.3.3. Optimisation des parkings existants

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

L'offre de places de parking en centre-ville est importante mais elle doit faire l'objet d'une réflexion globale visant à en optimiser l'utilisation et favoriser une plus grande rotation du stationnement.

Fiche cadrage

- **Objectifs poursuivis du projet**

Améliorer la gestion du stationnement existant pour optimiser l'offre

- **Livrables(s) attendu(s)**

Plan global de stationnement

- **Principales étapes du projet**

Identification des zones à enjeu et leur devenir

- **Public cible**

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration

- **Dates planifiées** – 01/09/2024 → 31/12/2028

- **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Mobilité

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Beaucoup de parkings existants • Des zones à aménager mais déjà définies	Faiblesses • De nombreux besoins et beaucoup de projets en devenir
Origine externe	Opportunités • Migration de l'administration vers la Rive gauche	Menaces • Maintien d'une cohérence d'ensemble et d'un équilibre entre les deux Rives

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Mobilité

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Affaires économiques
- Svc Police administrative

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de mobilité

OO-3.4. Poursuivre l'aménagement et la création d'espaces publics

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Développement urbain
- ✦ Environnement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 06. Eau propre et l'assainissement
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 14. Vie aquatique
- 15. Vie terrestre

Projets de l'OO-3.4

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

3.4.1. Réalisation du Parc Poswick à Tihange

3.4.2. Rénovation et aménagement de parcs urbains et de plaines de jeux

3.4.1. Réalisation du Parc Poswick à Tihange

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

La Ville de Huy, propriétaire de plusieurs terrains compris entre la rue du Centre, la rue des Messes et la rue Bonne espérance, a souhaité créer un poumon vert dans le quartier de Tihange.

Le site comprend différents éléments structurants : la présence d'un cours d'eau, l'Homme sauvage, la présence d'un patrimoine remarquable et la présence d'écoles. Le site est à la jonction de plusieurs sentiers communaux mais qui ne sont pas connectés entre eux. Ce projet permettra cette connexion en ouvrant au public des parcelles aménagées en un site de promenade agrémenté d'une plaine de jeu et d'une agora.

La présence du cours d'eau est également un élément très important car cet aménagement intègre d'une zone de marais permettant de développer une biodiversité particulière mais également de mieux gérer le cours d'eau lorsque le débit de celui-ci augmente.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Le projet porte sur la création de différentes zones :

- Création d'une entrée principale au site sous la forme d'une drève avec un revêtement en dalle gazon pour permettre l'accès au PMR ;
- Création d'une zone de pré fleuri entretenue grâce à l'écopaturage; en effet, la Ville de Huy détient des boucs pour l'entretien de ce type d'espace ;
- Création d'une zone forestière en gestion autonome avec stockage du bois mort ;
- Création d'une zone de rétention d'eau sous la forme de marais végétalisé avec plantation de saules en bordure de cours d'eau ;
- Création d'une lisière en espalier sous la forme d'arbres protégés de type if, de houx ou feuillus permettant le développement d'une végétation d'ombrage ;
- Création d'un verger conservatoire à proximité des habitants jouxtant le site ;
- Création d'une plaine de jeux verdurisée et d'une agora ;
- Création d'un parking végétalisé.

- **Périmètres et exclusions**

collaboration avec les habitants pour avoir un parc récréatif (participation citoyenne)

- **Livrables(s) attendu(s)**

Création d'un parc et d'une zone de rétention d'eau et d'une plaine de jeux

- **Principales étapes du projet**

1. Octroi du subside
2. Validation de l'avant-projet
3. Permis d'urbanisme
4. Lancement du marché
5. Attribution du marché
6. Suivi du chantier

- **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Participation active des citoyens • Bonne connaissance de la zone et des épisodes pluvieux	Faiblesses • Difficultés du chantier en fonction des conditions climatiques
Origine externe	Opportunités • Créer un bassin de rétention d'eau sur le site de l'homme sauvage et éviter son débordement	Menaces • Nuisances liées à un parc urbain (vie nocturne, bruit, etc.)

- **Public cible**

- ✦ Citoyen

- **Parties prenantes**

Service(s) gestionnaire(s) :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Environnement

Partenaire(s) externe(s) :

- Contrat rivière Meuse aval

- **Dates planifiées** – 01/02/2026 → 01/01/2028

- **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Environnement / énergie
- ✦ Travaux

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan communal d'urgence
- ✦ Plan communal de développement de la nature (PCDN)

3.4.2. Rénovation et aménagement de parcs urbains et de plaines de jeux

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Depuis plusieurs années, la Ville de Huy investit dans les espaces publics de loisirs. Ainsi, les plaines de jeux du parc Bastin, du parc des Récollets, de la place des Italiens, du quartier St-Etienne-au-Mont ont fait l'objet d'une rénovation complète et une nouvelle plaine de jeux a été créée au niveau de l'esplanade Batta.

Sur cette législature, les plaines de jeux du quartier St-Yvette, du village de Ben vont être rénovées. De nouvelles plaines de jeux verront également le jour : une plaine de jeux fitness à proximité de la piscine, dans le quartier de la Sarte, dans le quartier de Tihange, etc.

Une attention particulière sera également portée à la verdurisation de ces zones.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Créer des zones de loisirs pour tous en centre-ville

• Livrables(s) attendu(s)

Valorisation de l'espace public par l'aménagement de zone de délasserment verdurisées.

• Principales étapes du projet

1. Approbation des avants-projets
2. Réalisation de plans d'aménagement
3. Envoi à la planification pour une exécution par les ouvriers

• Public cible

✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Projets fédérateurs dont les réalisations sont faciles à mettre en œuvre (personnels formés, création des plans par le bureau d'étude, etc.)	Faiblesses Disponibilités des équipes et une demande grandissante dans les quartiers
Origine externe	Opportunités Au vu des différentes réalisations, augmentation de l'expertise en interne	Menaces Nécessité d'avoir du personnel formé et charges administratives pour le suivi de l'entretien relativement lourdes

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Svc Pôle Opérationnel

• **Dates planifiées** – 01/01/2021 → 01/01/2030

• **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de cohésion sociale (PCS)

OS 4. SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE EN DÉPLOYANT L'OFFRE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE

Description

Optimaliser l'attractivité de la Ville et de son hyper-centre nécessite la mobilisation et la coordination des acteurs de terrain autour de projets visant à dynamiser l'activité commerciale et touristique sur l'ensemble du territoire tout en modernisant les outils de communication et en soutenant l'économie locale.

Thématiques couvertes par l'OS.4

- ✦ Centralité
- ✦ Tourisme
- ✦ Économie
- ✦ Développement urbain

Objectifs opérationnels de l'OS.4

Cet objectif stratégique comporte **7** objectif(s) opérationnel(s) :

- 4.1. Développer une dynamique commerciale avec les acteurs locaux**
- 4.2. Aider le secteur de l'agriculture pour la préservation des espaces ruraux**
- 4.3. Faire vivre les liens avec les communes jumelées et amies**
- 4.4. Promouvoir le Tourisme comme vecteur de redéploiement de la Ville**
- 4.5. Œuvrer à la mise en valeur des espaces mémoriels et patrimoniaux**
- 4.6. Apporter une nouvelle dynamique des foires et marchés**
- 4.7. Proposer des budgets participatifs**

OO-4.1. Développer une dynamique commerciale avec les acteurs locaux

Description

Le maintien de l'attractivité de la Ville et de la compétitivité de son hyper-centre passe nécessairement par un soutien au commerce local et par l'instauration d'une dynamique de co-construction et de dialogue permanent pour répondre aux besoins spécifiques des acteurs locaux tout en s'inscrivant dans une vision stratégique à long terme.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Tourisme

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 08. Travail décent et croissance économique
- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Projets de l'OO-4.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- 4.1.1. Réalisation d'une étude économique du centre-ville**
- 4.1.2. Poursuite de la Task-force commerciale**
- 4.1.3. Développement d'une plate-forme web**

4.1.1. Réalisation d'une étude économique du centre-ville

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Afin de disposer d'une vision claire et objective du futur commercial de la commune, des potentialités de développement et des mesures à mettre en œuvre pour promouvoir l'activité commerciale, le choix s'est porté sur la réalisation d'une enquête des habitudes de consommation en collaboration avec l'AMCV (Association du Management du Centre-Ville). L'analyse du cadre stratégique et le diagnostic posé permettent de déterminer les axes principaux à travailler afin de relancer l'attractivité commerciale du centre-ville hutois. Elle sera suivie d'un plan d'action opérationnel basé sur les axes prioritaires qui sera mis en œuvre avec l'accompagnement de l'AMCV.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Analyse objectivée du terrain, des problématiques, des atouts et faiblesses.
- Appui des futures prises de décision sur un outil méthodologique.

• Périmètres et exclusions

Tissu commercial, touristique et socio-culturel du territoire communal et sa zone de chalandise.

• Livrables(s) attendu(s)

Diagnostic et plan d'action opérationnel avec fiches-projets.

• Principales étapes du projet

1. Diagnostic, mise à jour des données, analyse AFOM
2. Présentation
3. Méthode participative
4. Choix des axes de travail
5. Plan d'action

• Dates planifiées – indéterminée → 01/10/2030

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Outil externe et tangible permettant de démontrer la pertinence des actions à mener	Faiblesses • Moyens financiers et décisions sous-tendant la mise en œuvre des projets
Origine externe	Opportunités • Provoquer le dialogue entre les élus, les commerçants et les acteurs locaux	Menaces • Intérêts divergents dans la prise de position, absence de consensus

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration
- ✦ Autre

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Affaires économiques

Référent administratif :

- Chef Dép. SEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Régie foncière

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan de développement commercial

4.1.2. Poursuite de la Task-force commerciale

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Une Task-force a déjà été constituée afin de regrouper les acteurs économiques locaux autour de la problématique de dynamisation du commerce. Elle participera à la définition de la stratégie commerciale du centre-ville en collaboration avec les forces vives du territoire.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Soutenir une dynamique de co-construction entre les acteurs locaux

• Périmètres et exclusions

Acteurs et représentants du secteur économique local

• Livrables(s) attendu(s)

Tenues de réunions récurrentes et ateliers participatifs sur la dynamique économique du centre-ville

• Principales étapes du projet

1. Désignation des membres
2. Réunions thématiques
3. Ateliers participatifs
4. Mise en place des actions décidées

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Apport de connaissances et compétences diverses des acteurs de terrain autour de la table	Faiblesses • Disponibilité des différents acteurs • Actions individuelles déjà menées sur le terrain
Origine externe	Opportunités • Apporter des solutions innovantes	Menaces • Choix stratégiques • Disponibilités financières • Adhésion des commerçants aux projets

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Affaires économiques

Référent administratif :

- Chef Dép. SEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Régie foncière

• **Dates planifiées** – indéterminée → 31/12/2030

4.1.3. Développement d'une plate-forme web commerces

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Le service des affaires économiques vise la réalisation et le maintien à niveau d'un annuaire des commerces sur le site de la Ville. La promotion de cet annuaire permettra d'augmenter la visibilité des commerçants et d'optimiser la communication vers ceux-ci

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Création d'une base de donnée exploitable par la cellule affaires économiques
- Augmentation de la visibilité des commerçants hutois.
- Digitalisation des outils.

• Périmètres et exclusions

Création et mise à jour de la base de données. Maîtrise de l'outil informatique.
Utilisation et optimisation du site de la Ville via Imio et le service IT de la Ville.

• Livrable(s) attendu(s)

Un outil fonctionnel et intuitif utilisable par tous les acteurs.

• Principales étapes du projet

1. Projet pilote
2. Partage de la base de donnée avec Imio
3. Prise en main de l'outil
4. Publication de l'annuaire
5. Mise à jour annuelle

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Site déjà existant, base de données crée avec le soutien de l'AMCV, • Maîtrise interne via le service IT et Imio	Faiblesses • Maintien à jour de la base de données
Origine externe	Opportunités • Participation au projet pilote	Menaces • Utilisation et appropriation de l'outil par les commerçants et les citoyens

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Affaires économiques

Référent administratif :

- Chef Dép. SEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Régie foncière
- Svc NTIC

Partenaire(s) externe(s) :

- iMio

• **Dates planifiées** – indéterminée → 31/12/2027

• **Thématique(s)**

- ✦ Développement économique / commerces

OO-4.2. Aider le secteur de l'agriculture pour la préservation des espaces ruraux

Description

L'enjeu est de préserver le patrimoine rural et ses terres agricoles et de mettre en valeur les producteurs locaux.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Environnement
- ✦ Économie

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre

Projets de l'OO-4.2.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- 4.2.1. Formations aux agriculteurs en collaboration avec le SPW**
- 4.2.2. Création d'un pôle agro-alimentaire**

4.2.1. Formations aux agriculteurs en collaboration avec le SPW

Priorité : Faible

Statut : En cours

Description

En partenariat avec le SPW Agriculture, des formations régulières sont proposées aux agriculteurs du territoire et organisées sur des thématiques d'actualité touchant le secteur.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Soutien au secteur agricole

• Périmètres et exclusions

Propriétaires et exploitants sur le territoire de Huy et arrondissement

• Livrables(s) attendu(s)

information professionnelle - visite d'exploitation témoin

• Principales étapes du projet

1. Identification avec le SPW-Agriculture des besoins du secteur en formations et informations - continues
2. Suivi de l'appel à projet "Dialogue entre agriculteurs et Riverains autour des pesticides" fin 2026
3. Partenariats avec les autres communes et GAL en vue de mettre en place des projets sur le territoire

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

• Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • collaboration SPW - Natagriwal - Giser	Faiblesses • public cible - âge des exploitants et manque de candidats pour la reprise des exploitations
Origine externe	Opportunités • PAEDC • école pôle-Agri • Appel à projet "Dialogue Agriculteurs-Riverains autour des pesticides" • Accompagnement du Collège aux producteurs	Menaces • Calamités agricoles • Conséquences des changements climatiques: sécheresse et pénurie d'eau, inondation et ruissellement, appauvrissement des terres agricoles, perte de la biodiversité et des pollinisateurs • Pression foncière

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :
☐ Svc Eco-Passeur

Référent administratif :
☐ Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :
☐ Chef Dép. SEC

• **Thématique(s)**

✦ Développement économique / commerces

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

✦ Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)

4.2.2. Création d'un pôle alimentaire au site Mestdagh

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

L'ASBL Devenir a signé une convention avec la Ville et la Régie foncière pour un projet de création d'une halle agro-alimentaire, dans les anciens bâtiments du Mestdagh Rive gauche, qui est introduit dans le cadre de l'appel à projet FEDER Tiers-Lieux du PNRR.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Renforcer la cohésion et le développement du quartier "Rive gauche" par l'intermédiaire de la mise en œuvre d'activités sociales, culturelles et d'économie sociale et la mise à disposition, dans le cadre de la lutte contre les chancres urbains, d'un environnement propice à l'intégration et à l'émancipation individuelle et collective de ses bénéficiaires, utilisateurs et habitants alentours

• Périmètres et exclusions

Le co-financement de la Ville dans le cadre du FEDER est exclu. Le projet fait néanmoins l'objet d'une fiche PDU Rive gauche qui permet un investissement sur la rénovation des façades et abords du bâtiment de la Halle.

• Livrables(s) attendu(s)

Halle de producteurs locaux + centre de formation

• Principales étapes du projet

1. Validation du projet FEDER
2. Activation de la fiche PDU

• Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Projet d'économie sociale	Faiblesses • Multiplicité des intervenants •
Origine externe	Opportunités • Revitalisation d'un quartier en friche	Menaces • Financement

• Parties prenantes

Service(s) gestionnaire(s) :

- Régie foncière hutoise

Référent administratif :

- Chef svc Régie foncière hutoise

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. CDV
- Chef Dép. SEC
- Chef Dép. TEC

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Prévention/cohésion sociale

OO-4.3. Faire vivre les liens avec les communes jumelées et amies

Description

La Ville a développé et entretient de nombreux jumelages et pactes d'amitié à travers le monde. Une priorité sera accordée aux liens existants avec les communautés présentes sur son territoire.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Centralité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

OO-4.4. Promouvoir le Tourisme comme vecteur de redéploiement de la Ville

Description

Le développement de nouveaux sites et outils touristiques doit être soutenu par une nouvelle dynamique de gestion et d'exploitation. Un master plan touristique sera déployé pour promouvoir la découverte des points forts du patrimoine historique, naturel et fluvial local et la participation aux événements de la Ville lors de manifestations culturelles ou sportives.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Tourisme

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 09. Industrie, innovation et infrastructure
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-4.4.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- 4.4.1. Développement d'activités autour du téléphérique**
- 4.4.2. Étude de la création d'une salle polyvalente**
- 4.4.3. Développer une stratégie de promotion touristique**

4.4.1. Développement d'activités autour du téléphérique

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Dans un contexte où la promotion touristique de la Ville est essentielle, l'enjeu est de capter l'attention des touristes belges, hollandais, allemands et de les encourager à découvrir ou redécouvrir Huy afin de positionner la ville comme un pôle incontournable entre Liège et Namur.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Faire du téléphérique une activité touristique incontournable.

• Périmètres et exclusions

Collaboration avec les partenaires touristiques afin de créer et promouvoir des activités autour du téléphérique.

• Livrables(s) attendu(s)

Projets avec le fort
Thématiques touristiques communes
Activités éphémères

• Principales étapes du projet

Avant chaque ouverture de la saison touristique, établissement d'un calendrier reprenant les activités déterminées.

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• Dates planifiées – 01/04/2026 → 31/12/2030

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Bonne connaissances des acteurs	Faiblesses - Budget disponible - Plages horaires du Fort pour ouvertures tardives
Origine externe	Opportunités Nouveauté de l'outil qui fait que le champ des possibles est très large	Menaces En cas d'échec, perte des visiteurs hutois.

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Régie foncière hutoise

Référent administratif :

- Direction de la Régie foncière

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. CST

Partenaire(s) externe(s) :

- Office du Tourisme

• Thématique(s)

- ✦ Développement économique / commerces
- ✦ Tourisme / événements

4.4.2. Étude de la création d'une salle polyvalente

Priorité : Moyenne

Statut : A agender

Description

La création d'une salle polyvalente est nécessaire pour répondre à des besoins divers. L'espace du centre Nobel, aujourd'hui vétuste, ne répond plus aux normes actuelles (sécurité incendie, accessibilité, performance énergétique), ce qui empêche son usage par les associations, les écoles et les habitants. Moderniser cette infrastructure permettra de valoriser la vie locale et d'accueillir davantage d'activités diverses.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Rénovation, isolation et modernisation de la salle Nobel

• Livrables(s) attendu(s)

Une salle polyvalente entièrement rénovée et moins énergivore.

• Principales étapes du projet

1. Démolition et gros-œuvre
2. Menuiseries métalliques
3. Revêtement de sol
4. Isolation, menuiserie et parachèvement
5. Électricité
6. Sanitaire

• Dates planifiées – 01/06/2026 → 31/12/2030

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Administration

• *Analyse AFOM (SWOT)*

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Augmentation du prix de la location • Véritable salle polyvalente de grande taille • Réduction des factures énergétiques • Préservation d'un bâtiment présentant un intérêt architectural	Faiblesses • Situation dans un quartier résidentiel
Origine externe	Opportunités • Possibilité d'obtenir un subside Ureba	Menaces • Salle inoccupée depuis qu'elle est frappée d'un arrêté de fermeture

• *Parties prenantes*

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien
- Régie foncière hutoise

Référent administratif :

- Direction de la Régie foncière

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. TEC

Thématique(s)

- ✦ Développement économique / commerces

4.4.3. Développer une stratégie de promotion touristique

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

La promotion touristique doit passer par une communication moderne et bien orchestrée qui, alliée à une valorisation transparente des activités locales, permettra de renforcer la notoriété et l'attractivité de la Ville tant auprès des citoyens que des visiteurs et des investisseurs.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Définir une stratégie coordonnée de promotion touristique avec l'ensemble des opérateurs touristiques.
- Coordonner les dates d'ouverture et de fin de saison
- Mutualiser l'ensemble des ressources et des moyens de communication
- Être plus efficace en matière de communication
- Augmenter la visibilité sur les réseaux sociaux
- Augmenter la visibilité à l'échelle régionale, nationale et internationale

• Livrables(s) attendu(s)

Actions concrètes de promotion développés par chaque opérateur

• Principales étapes du projet

1. Réunion de coordination avec les opérateurs touristiques en janvier
2. Définition de la stratégie de promotion, des moyens financiers et des moyens de communication pour mars
3. Mise en œuvre de la stratégie de promotion d'avril à novembre

• Public cible

- ✦ Entreprise
- ✦ Citoyens
- ✦ Autre

• Dates planifiées – 20/11/2025 → 30/11/2030

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts - Présence d'une Maison du Tourisme "Terres de Meuse" - Présence d'un Office du Tourisme - Richesse patrimoniale, naturelle, événementielle et touristique de la Ville de Huy	Faiblesses Ressources financières et humaines dans les différents services et ASBL affectés à la promotion touristique
Origine externe	Opportunités Nouveau téléphérique + centre aqualudique à promouvoir	Menaces Mesures de Plan de gestion

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Culture – Sport – Tourisme

Référent administratif :

- Chef Dép. CST (Comité de direction)

Partenaire(s) interne(s) :

- Régie foncière
- Svc communication

Partenaire(s) externe(s) :

- Office du Tourisme

Thématique(s)

- ✦ Tourisme / événements

OO-4.5. Œuvrer à la mise en valeur des espaces mémoriels et patrimoniaux

Description

Un partenariat renforcé entre L'ASBL Fort et Mémorial et l'Office du Tourisme sera établi afin d'avancer concrètement sur la rénovation et une mise en valeur du fort de Huy reposant sur son aspect mémoriel et touristique.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Patrimoine
- ✦ Tourisme

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-4.5.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- 4.5.1. Mise en valeur de l'espace mémoriel du Fort et de sa scénographie**
- 4.5.2. Réunification des musées autour d'une thématique prioritaire**

4.5.1. Mise en valeur de l'espace mémoriel du Fort et de sa scénographie

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Historiquement, le Fort revêt un aspect mémoriel important, c'est un lieu symbolique de résistance aux idées fascistes, de mémoire et de citoyenneté mais il comporte également un réel potentiel touristique. Une nouvelle scénographie doit être étudiée pour permettre de se réapproprier le Fort et de le rendre vivant.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Dynamiser le Fort en tant qu'espace mémoriel et touristique
- Retracer l'histoire du Fort de manière interactive
- Proposer une expérience immersive et réaliste

• Livrables(s) attendu(s)

nouvelle scénographie + nouvelles activités au Fort

• Principales étapes du projet

1. Mise en place d'un nouveau comité scientifique
2. Définition des objectifs et stratégies
3. Élaboration d'une nouvelle scénographie
4. Mise en place de nouveaux événements et activités pour attirer des nouveaux publics
5. Élaboration d'une nouvelle stratégie marketing pour promouvoir le Fort

• Dates planifiées – 01/04/2026 → 30/11/2030

• Public cible

✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Élément de patrimoine et lieu mémoriel majeur • Attractivité touristique	Faiblesses • Ressources nécessaires pour aménager une nouvelle scénographie
Origine externe	Opportunités • Accessibilité et visibilité renforcée par le téléphérique	Menaces • État sanitaire du bâtiment (infiltrations d'eau importantes dans 80% du bâtiment)

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Musées

Référent administratif :

- Chef Dép. CST

• **Thématique(s)**

- ✦ Patrimoine

4.5.2. Réunification des musées autour d'une thématique prioritaire

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le Musée communal fera l'objet d'une étude attentive en vue que celui-ci devienne véritablement un vecteur d'attractivité pour la Ville, en ce compris la recherche d'une thématique prioritaire.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Offrir aux visiteurs une expérimentation de l'histoire de Huy à travers des animations et une scénographie vivante et moderne.
- Créer un espace d'information et d'expérimentation des métiers anciens

• Principales étapes du projet

1. Mise en place d'un nouveau comité scientifique
2. Définition des objectifs et stratégies
3. Élaboration d'une nouvelle scénographie
4. Définition d'une nouvelle stratégie marketing

• Dates planifiées – 01/04/2026 → 01/04/2028

• Public cible

✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Centralisation des moyens sur un espace unique	Faiblesses Ressources nécessaires pour aménager une nouvelle scénographie et rénover les espaces
Origine externe	Opportunités - Nouvelle thématique à définir - Appel à intérêt pour une valorisation du bâtiment	Menaces État sanitaire du musée

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Musées

Référent administratif:

- Chef Dép. CST

Thématique(s)

- ✦ Tourisme / évènements

OO-4.6. Apporter une nouvelle dynamique des foires et marchés

Description

L'organisation des marchés et foires doit être repensée en réponse aux besoins et usages des clients avec d'éventuels partenariats répondant à la volonté de maintenir une dynamique festive et conviviale en centre-ville et de mettre en valeur les petits artisans et producteurs locaux.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Économie

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 08. Travail décent et croissance économique
- 12. Consommation et production responsables

Projets de l'OO-4.6.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- 4.6.1. Réorganisation du marché hebdomadaire**
- 4.6.2. Organisation de marchés thématiques et de brocantes**

4.6.1. Réorganisation du marché hebdomadaire

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le marché hebdomadaire, véritable soutien à l'économie locale, doit être rationalisé pour répondre aux usages et attentes des clients actuels et le rendre ainsi plus compétitif au regard des autres marchés de la région.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Redynamisation du marché hebdomadaire en perte de vitesse depuis le COVID

• Livrables(s) attendu(s)

Réorganisation en vue d'une gestion par opérateur privé

• Principales étapes du projet

1. nouveau règlement d'organisation générale
2. nouveau règlement redevance incluant une tarification hivernale et estivale
3. marché de concession pour trouver un opérateur privé assurant la gestion du marché hebdomadaire

• Dates planifiées – 01/01/2027 → indéterminée

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Centralité – zone fréquentée	Faiblesses • Répartition sur 2 zones distinctes
Origine externe	Opportunités • Rationalisation et nouvelle tarification	Menaces • Perte importante des abonnés

Parties prenantes

Service(s) gestionnaire(s) :

- Svc Foires et Marchés

Référent administratif :

- Chef Dép. CST

Thématique(s)

- ✦ Développement économique / commerces

4.6.2. Organisation de marchés thématiques et de brocantes

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Poursuivant l'objectif de promotion touristique, les opportunités seront étudiées d'organiser des marchés thématiques, des brocantes, ... afin de créer une dynamique festive conviviale tout en mettant en valeur de petits artisans et producteurs locaux.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Soutenir l'attractivité économique et touristique

• Livrables(s) attendu(s)

Organisation de foires, marchés, brocantes, braderies

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Nombre d'artisans et de producteurs locaux	Faiblesses Financement et organisation des activités par la Ville
Origine externe	Opportunités Présence de nombreux opérateurs privés qui organisent des activités sur le territoire hutois	Menaces Concurrence avec le marché hebdomadaire ou d'autres activités locales

- **Public cible**

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise

- **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Foires et Marchés

Référent administratif :

- Chef Dép. CST

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

- ✦ Développement économique / commerces

OO-4.7. Proposer des budgets participatifs

Description

La mise en place de budgets participatifs est envisagée et pourraient être proposés aux citoyens pour le développement de projets répondant aux besoins de leur quartier ou de leur village.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Développement urbain

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

OS. 5. GARANTIR LA CONVIVIALITÉ EN VILLE EN PRIVILÉGIANT LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

Description

La prévention et l'accompagnement des publics fragilisés constitue un objectif prioritaire pour lutter contre le sentiment d'insécurité en Ville mais des moyens importants doivent également être consacrés au fonctionnement de la zone de police et à la sécurisation de l'espace public avec une optimisation de l'éclairage et du réseau de caméras de surveillance.

Thématiques couvertes par l'OS.5.

- ✦ Centralité
- ✦ Sécurité
- ✦ Social

Objectifs opérationnels de l'OS.5.

Cet objectif stratégique comporte **2** objectif(s) opérationnel(s) :

5.1. Renforcer les moyens pour lutter contre le sentiment d'insécurité

5.2. Assurer l'accompagnement des publics fragilisés

OO-5.1. Renforcer les moyens pour lutter contre le sentiment d'insécurité

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Sécurité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

Projets de l'OO-5.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

5.1.1. Mise en œuvre des actions du Plan zonal de sécurité

5.1.1. Mise en œuvre des actions du Plan zonal de sécurité

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

La sécurité est un des premiers droits à garantir pour tout citoyen. Le plan zonal de sécurité vise un renfort du corps de police et de ses moyens afin d'assurer une présence policière permanente sur le terrain.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Lutter contre le sentiment d'insécurité.

• Périmètres et exclusions

Territoire Zone de Police de Huy

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Autre

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- ☐ Zone de Police de Huy

Référent administratif :

- ☐ Chef Dép. SEC

Partenaire interne :

- ☐ Direction Appui & Stratégie ZPHuy

- **Dates planifiées** – 01/01/2025 → 31/12/2030

- **Thématique(s)**

✦ Sécurité / police

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

✦ Plan zonal de sécurité (Zone de Police)

OO-5.2. Assurer l'accompagnement des publics fragilisés

Description

La Prévention est partie intégrante de la gestion de la sécurité du territoire.

Outre l'accueil de jour, des actions sont poursuivies au travers du PSSP (Prévention des vols, violence en milieu scolaire, violences intra-familiales) et du Plan de cohésion sociale (missions sociales, problématiques de santé mentale et d'assuétudes). En lien avec le CPAS, le service de prévention accompagne le public précarisé dans la recherche d'emploi, de formation et d'insertion.

Volet – Externe

Thématique(s)

- + Sécurité
- + Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables
- 16. Paix, justice et institutions efficaces

OS. 6. FAIRE DE HUY UNE VILLE INCLUSIVE QUI DÉFEND LE DROIT À LA DIGNITÉ HUMAINE

Description

Le CPAS de Huy poursuit son travail d'action sociale et d'intégration qui est développé dans sa déclaration de politique sociale et son PST. Les actions sont concertées au travers la coupole sociale qui sera étendue de manière à renforcer les synergies entre les divers intervenants sociaux et la mise en place d'actions communes autour des thématiques de logement, santé, réinsertion socio-professionnelle, alimentation, énergie, mobilité. Tous les moyens doivent mis en œuvre pour garantir une politique inclusive dans chacun de ces domaines.

Thématiques couvertes par l'OS.6.

- ✦ Centralité
- ✦ Social

Objectifs opérationnels de l'OS.6.

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- 6.1. Permettre à chaque famille hutoise de disposer d'un logement décent à la mesure de ses moyens financiers**
- 6.2. Développer des projets visant l'intergénérationnel et la mixité sociale.**
- 6.3. Mener une politique inclusive en faveur des aînés et des personnes handicapées**

OO-6.1. Permettre à chaque famille hutoise de disposer d'un logement décent à la mesure de ses moyens financiers

Description

La Ville doit continuer à s'investir dans un programme de création de logements publics notamment via sa Régie foncière ou la société de logement MCL ou encore par la mise en place de PPP.

La lutte contre les logements inoccupés est et restera une priorité à travers le service éco-passeur et les divers outils fiscaux mis en place.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Centralité
- ✦ Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO.6.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

6.1.1. Assainissement de logements par achat et restructuration d'immeubles insalubres

6.1.1. Assainissement de logements par achat et restructuration d'immeubles insalubres

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Si le redéploiement de la Ville passe par la réalisation d'opérations de développement urbain, la lutte contre l'insalubrité et l'inoccupation des logements privés constitue un autre aspect indispensable dans lequel les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer. Offrir un logement décent à tous, cela passe, entre autres, par la reconversion d'immeubles insalubres en logements, via des appels à projets/promoteurs et une collaboration avec les sociétés de logement et les agences immobilières sociales.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- lutte contre les marchands de sommeil
- protection des droits des locataires et la surveillance des loyers

• Périmètres et exclusions

Tout le territoire hutois

• Livrables(s) attendu(s)

Au minimum 5 nouveaux logements publics par an.

• Principales étapes du projet

1. Repérage des immeubles abandonnés et/ou insalubres
2. Négociation pour l'achat de gré à gré ou par expropriation
3. Mise en place de partenariats via des appels à projets/promoteurs et une collaboration avec les sociétés de logement et les agences immobilières sociales

• Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

• Public cible

✦ Citoyen

• *Analyse AFOM (SWOT)*

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	<i>Atouts</i> • Existence d'une cellule Salubrité (Ecopasseurs + Hemeco + Urbanisme) • Existence et développement du Guichet de l'Énergie • Création de la Régie Foncière Hutoise • Application du décret sur l'action en cessation d'immeubles • Existence d'opérations de développement urbain • Taxation des immeubles inoccupés	<i>Faiblesses</i> • Manque de logements publics • Absence de bâtiments communaux destinés à la création de logements • Manque de moyens financiers communaux pour lancer une grande opération foncière • Absence de mesures communales imposant la création de logements publics aux promoteurs • Diminution des subsides régionaux pour l'amélioration énergétique des bâtiments
Origine externe	<i>Opportunités</i> • Divers opérateurs Logement actifs et travaillant en transversalité (MCL, AIS, CPAS, FWL) • Promoteurs prêts à investir et disposant de ressources • Partenariats Public Privé potentiels ou existants sur plusieurs sites • Production d'appartements en hausse • Développement de quartiers nouveaux • intérêt pour de nouveaux modes d'habitat à encourager	<i>Menaces</i> • Pourcentage de logements publics en stagnation • Diminution des zones constructibles et effet de mitage du territoire • Paupérisation croissante de la population avec effet sur les conditions de logement acceptées • Loyers élevés sur Huy • Habitat souvent vétuste et/ou inadapté • Vieillesse de la population et augmentation des familles monoparentales, créant un besoin en logements plus petits en centre urbain • Délais d'attente

		importants sur les listes d'attribution de logements publics • Logements vides au-dessus des commerces • Bâti ancien et énergivore • Création de logements sans autorisation, avec divisions excessives d'immeubles et "marchands de sommeil"
--	--	--

• *Parties prenantes*

Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Svc Logement
- ☐ Svc Patrimoine

Référent administratif :

- ☐ Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- ☐ Svc Police administrative

Thématique(s)

✦ Logement

OO-6.2. Développer des projets visant l'intergénérationnel et la mixité sociale.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

03. Bonne santé et bien-être

15. Vie terrestre

Projets de l'OO-6.2.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

6.2.1. Jardin communautaire aux Floricots

6.2.2. Création d'une maison des associations sur le site Felon-Lange

6.2.1. Jardin communautaire aux Floricots

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

La Ville a pris en location un terrain appartenant à Meuse-Condroz-Logement en vue d'y créer un jardin communautaire, qui sera géré par le comité de quartier des Floricots, en partenariat avec le service communal de Prévention.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- créer du lien social en rassemblant des voisins de toutes origines,
- favoriser l'accès à une nourriture saine et locale,
- améliorer la sécurité alimentaire et la gestion des espaces urbains
- bienfaits pour la santé physique et mentale (exercice, réduction du stress)
- enseigner des compétences écologiques et de jardinage.

• Périmètres et exclusions

parcelle située rue des Vieux Floricots à Tihange

• Livrables(s) attendu(s)

carrés-potagers en bois

• Principales étapes du projet

1. Prise en location de la parcelle par la Ville (06/2024)
2. Mise à disposition de la parcelle au comité de quartier des Floricots (06/2024)
3. Fabrication et/ou achats de carrés-potagers par la Ville (en cours)
4. Installation des carrés-potager par la Ville (prévu en 03/2026)
5. Premières plantations par le comité (04-05/2026)

• Dates planifiées – 02/01/2025 → 30/04/2026

• Public cible

✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • volonté du comité de quartier • partenariat avec le service Prévention • prise en location puis mise à disposition par la Ville de Huy	Faiblesses • instabilité dans la composition du comité de quartier
Origine externe	Opportunités • disponibilité d'une parcelle appartenant à Meuse-Condroz-Logement • possibilité de fabriquer les carrés-potagers en interne à la Ville	Menaces • risque d'essoufflement dans la participation citoyenne

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Cadre de Vie

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Technique et Entretien

Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Prévention / cohésion sociale

6.2.2. Création d'une maison des associations sur le site Felon-Lange

Priorité : Moyenne

Statut : A agender

Description

Le projet d'aménagement du site Felon-Lange inclut la construction d'un bâtiment communautaire qui permettra le regroupement des associations actives sur le territoire en recherche de locaux adaptés.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- lutter contre l'isolement
- promouvoir l'épanouissement social et culturel

• Périmètres et exclusions

Nouveau quartier Felon-Lange et zone d'habitat autour du site

• Livrables(s) attendu(s)

Cession du PU et des plans ainsi que du foncier destiné à accueillir l'espace communautaire

• Principales étapes du projet

1. Délivrance du permis d'urbanisme,
2. Marché public pour construction du local communautaire
3. Chantier

• Dates planifiées – 01/06/2026 → indéterminée

• Public cible

- ✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Lieu de vie central d'un quartier, lieu de rencontre et d'échange, point d'ancrage d'associations locales	Faiblesses Gestion et coordination des événements à organiser et associations qui vont occuper les lieux à trouver
Origine externe	Opportunités Créer une nouvelle dynamique de quartier	Menaces Coût de gestion du local

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Urbanisme

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

• **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire

OO-6.3. Mener une politique inclusive en faveur des aînés et des personnes handicapées

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

03. Bonne santé et bien-être

10. Inégalités réduites

Projets de l'OO-33

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

6.3.1. Label "Handicity" - accessibilité PMR aux bâtiments publics

6.3.1. Label "Handicity" - accessibilité PMR aux bâtiments publics

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

En avril 2025, la Ville de Huy a adhéré à la nouvelle Charte Communale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette charte se concentre sur 5 domaines majeurs :

- Une fonction consultative - Sensibilisation
- Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire
- Emploi
- Accessibilité plurielle : informations, transports, parkings
- Inclusion dans les loisirs : sports, culture, nature, événements.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- obtention du label
- inclusion des personnes en situation de handicap
- amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux.

• Périmètres et exclusions

Les bâtiments communaux, le Fort de Huy, la piscine communale, l'Hôtel de Ville.

• Livrables(s) attendu(s)

- Construction de la Cité administrative
- Installation d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville.

• Principales étapes du projet

1. Pré-bilan d'évaluation dans le courant de l'année 2027
2. Bilan définitif pour l'obtention du label en 2029.

• Public cible

- ✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Regroupement de la majorité des services communaux dans la Cité administrative	Faiblesses Bâtiments classés soumis à avis du SPW Patrimoine (possibilité restriction)
Origine externe	Opportunités Subsides	Menaces Configuration des lieux, impact financier

• **Parties prenantes**

Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Svc Accueil
- ☐ Svc Population

Référent administratif :

- ☐ Chef Dép. CIT

Partenaire(s) interne(s) :

- ☐ Chef Svc Population
- ☐ Chef Dép. TEC

• **Dates planifiées** – 11/04/2025 → indéterminée

• **Thématique(s)**

- ✦ Prévention / cohésion sociale

OS. 7. INVESTIR DANS UN ENSEIGNEMENT ET DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE TOURNÉS VERS L'AVENIR

Description

L'investissement dans les infrastructures et le programme pédagogique des écoles communales est une priorité pour garantir l'accompagnement et la formation de tous les enfants en intégrant la citoyenneté, l'environnement, la santé et les nouvelles technologies.

Thématiques couvertes par l'OS-07

- ✦ Centralité
- ✦ Enseignement

Objectifs opérationnels de l'OS-07

Cet objectif stratégique comporte **2** objectif(s) opérationnel(s) :

- 7.1. Investir dans un enseignement de qualité et accessible à tous**
- 7.2. Élargir l'offre de places d'accueil de la petite enfance**

OO-7.1. Investir dans un enseignement de qualité et accessible à tous

Description

Un investissement constant et renouvelé est réalisé tant pour les infrastructures scolaires, les équipements et les programmes pédagogiques que pour l'accueil et les activités extra-scolaires. Un soutien particulier est accordé aux actions citoyennes, aux projets de sensibilisation à la Nature et à l'Environnement ainsi qu'aux programmes de santé et bien-être à l'école.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Enseignement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 01. Pas de pauvreté
- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 12. Consommation et production responsables

Projets de l'OO-7.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 7.1.1. Rénovation des infrastructures scolaires et de leurs équipements**
- 7.1.2. Participation des écoles à des projets citoyens et environnementaux**
- 7.1.3. Maintien d'un service d'accueil scolaire et extrascolaire de qualité**

7.1.1. Rénovation des infrastructures scolaires et de leurs équipements

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Depuis de nombreuses années, le Collège investit dans les infrastructures scolaires et leurs équipements (mise en conformité, placement de nouveaux mobiliers scolaires, de modules de plaines de jeux, placement de clôtures, rénovation des infrastructures, verdurisation des cours d'école, etc.)

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- améliorer les infrastructures scolaires
- verduriser les sites scolaires
- maintenir une infrastructure de qualité

• Livrables(s) attendu(s)

Infrastructure scolaire aux normes et adaptée aux besoins

• Principales étapes du projet

1. Définir les besoins avec les écoles
2. Budgétiser les besoins
3. Réaliser les différents projets

• Dates planifiées – 01/01/2024 → 31/12/2030

• Public cible

- ✦ Administration
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts patrimoine communal	Faiblesses besoins toujours en évolution
Origine externe	Opportunités - financement des projets grâce aux subsides régionaux - réalisation en interne pour certains projets	Menaces - sans investissement le patrimoine se dégrade très vite - diminution de la population scolaire - besoins pouvant être vite dépassés

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Enseignement
- écoles

Thématique(s)

- ✦ Travaux

7.1.2. Participation des écoles à des projets citoyens et environnementaux

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

L'implication des écoles dans des actions citoyennes permet de renforcer le lien entre l'école et la collectivité, intégrer l'éducation à la citoyenneté dans les apprentissages, développer l'esprit critique, la créativité, la communication et l'autonomie.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Sensibiliser les élèves aux enjeux citoyens

• Périmètres et exclusions

Écoles communales et fondamentales, tous réseaux confondus, implantées sur le territoire.

• Livrables(s) attendu(s)

Implication des élèves et des enseignants dans les différents projets citoyens et environnementaux (réalisation d'une activité commune, construction d'une charte, ...)

• Principales étapes du projet

Différents projets menés tout au long des années scolaires - accent mis sur une collaboration constante entre les différents partenaires.

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Différentes actions citoyennes proposées aux écoles	Faiblesses • Difficulté de rassembler et d'inciter les enseignants pour des projets communs en dehors du cadre de l'école, manque de temps pour de tels projets car les enseignants sont souvent sollicités
Origine externe	Opportunités • Soutien de partenaires locaux (ex : CCAH, associations patriotiques, ..)	Menaces • Contraintes administratives : les projets doivent être impulsés et proposés aux écoles par un service administratif qui a déjà beaucoup de dossiers à gérer

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Enseignement

Référent administratif :

- Chef Dpt ENS

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Environnement

Partenaire(s) externe(s) :

- Centre culturel de Huy

Thématique(s)

- ✦ Enseignement / petite enfance

7.1.3. Maintien d'un service d'accueil scolaire et extrascolaire de qualité

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le nombre de places d'accueil doit répondre à l'évolution de la demande des parents qui ont besoin d'un accueil de qualité pour leurs enfants tant en temps scolaire (matin, midi, soir) qu'en temps non scolaire (congés scolaires). La volonté est de proposer différentes offres d'accueil accessibles quel que soit le milieu socio-économique des familles.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Maintenir l'offre d'accueil dans chaque école en temps scolaire et extra-scolaire

• Périmètres et exclusions

Tous les opérateurs d'accueil qui proposent des activités sur le territoire communal.

• Livrables(s) attendu(s)

Offre d'accueil complète proposée par la ville et par des partenaires externes.

• Principales étapes du projet

Les offres d'accueil se construisent à chaque rentrée scolaire

• Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2030

• Public cible

✦ Citoyen

✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Offre d'accueil importante sur le territoire que ce soit en tant scolaire ou en temps non scolaire : - Offres proposées par la ville en temps scolaire et en temps non scolaire. - Offres proposée en plus par des partenaires externes en temps non scolaire.	Faiblesses • En temps scolaire, difficulté de trouver des agents qualifiés car les horaires proposés sont des coupés (matin, midi, soir) • Avoir des moniteurs qualifiés pour les accueils en temps non scolaire.
Origine externe	Opportunités • Former les agents - obligations imposées par décret - afin d'obtenir des subsides de l'ONE • Avoir un agrément à l'ONE dans le cadre du décret Accueil Temps Libre et pouvoir bénéficier de subsides	Menaces • Les offres d'accueil en temps scolaires mises en place par la ville sont gratuites et sont une charge financière importante . Les offres d'accueil en temps non scolaire mise en place par la ville sont payantes mais à un tarif minime et sont donc aussi une charge financière pour la ville. • Les offres des partenaires externes sont souvent proposées à un tarif élevé et ne sont donc pas accessibles financièrement pour un grand nombre de familles.

• **Thématique(s)**

✦ Enseignement / petite enfance

- ***Parties prenantes***

Service(s) gestionnaire(s) :

- Dép. Enseignement et Petite Enfance

Référent administratif :

- Chef Dép. ENS

OO-7.2. Élargir l'offre de places d'accueil de la petite enfance

Description

Face à la demande croissante de places d'accueil, des incitants doivent être mis en place pour augmenter le nombre d'accueillantes répondant aux normes ONE.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Centralité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables

OS.8. SOUTENIR LA CULTURE, LE SPORT ET LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE COMME VECTEURS D'ÉMANCIPATION

Description

Les investissements et aides récurrents aux secteurs culturel, sportif ou associatif du territoire vise à garantir une offre d'activités et d'infrastructures adaptées à tous les besoins et à tous les publics contribuant à soutenir l'épanouissement individuel et collectif

Thématiques couvertes par l'OS.8.

- ✦ Culture
- ✦ Sport
- ✦ Social

Objectifs opérationnels de l'OS.8.

Cet objectif stratégique comporte **3** objectif(s) opérationnel(s) :

- 8.1. Démocratiser la culture par une offre culturelle riche, inclusive et accessible**
- 8.2. Encourager la pratique du sport afin de favoriser la santé, la cohésion sociale et l'épanouissement individuel et collectif**
- 8.3. Développer des espaces et des initiatives en faveur des jeunes répondant à leurs besoins**

8.1. Démocratiser la culture par une offre culturelle riche, inclusive et accessible

Description

Les collaborations avec les institutions culturelles du territoire seront renforcées afin de mutualiser les ressources et proposer une programmation culturelle de qualité, pensée pour répondre aux attentes et besoins de la population dans son ensemble.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Culture

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 04. Éducation de qualité
- 10. Inégalités réduites
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-8.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

- 8.1.1. Rénovation du pôle culturel de la Bibliothèque**
- 8.1.2. Développement de l'art urbain**

8.1.1. Rénovation du pôle culturel de la Bibliothèque

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

La bibliothèque publique de la Ville de Huy constitue une des infrastructures culturelles majeures du territoire de l'arrondissement de Huy qui remplit un rôle primordial dans la poursuite de l'objectif stratégique défini ci-dessus. Une rénovation en profondeur du bâtiment permettra d'élargir le champs d'action et les activités développées sur ce pôle.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Offrir une meilleure infrastructure qui permet de

- D'organiser d'une collection encyclopédique attractive
- Développer des nouvelles activités comme formations, des activités ludiques et de loisirs, des activités d'éducation permanente, d'informations, des rencontres, des échanges, des conférences
- Améliorer accessibilité aux personnes à mobilité réduite

• Livrables(s) attendu(s)

Pôle culturel

• Principales étapes du projet

1. Réalisation du cahier des charges
2. Dossier de soumission
3. Réalisation du projet

• Dates planifiées – 01/09/2026 → 30/06/2027

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Bâtiment dont la propriété est communale	Faiblesses Investissement relativement important au vu de la stabilité du bâtiment et de son ancienneté
Origine externe	Opportunités Différents subsides sont octroyés sur ce dossier	Menaces Abandon du projet par manque de moyens

• **Parties prenantes**

Service(s) gestionnaire(s) :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Svc Bibliothèque

• **Thématique(s)**

- ✦ Travaux

8.1.2. Développement de l'art urbain

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Une cartographie des œuvres présentes en Ville doit être réalisées et le patrimoine artistique valorisé pour créer un véritable parcours rendant l'art et la culture accessibles à tous et toutes dans l'espace public.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Création d'un parcours d'art urbain

• Livrables(s) attendu(s)

Rénovation des œuvres d'art urbain existantes sur le territoire hutois
Appel à artistes pour l'installation de nouvelles œuvres

• Principales étapes du projet

1. Mise à jour de l'inventaire des œuvres en milieu urbain
2. Identification des œuvres à restaurer
3. Choix de nouveaux sites d'implantation
4. Appel à artistes
5. Installation des œuvres d'art
6. Valorisation du parcours

• Dates planifiées – 20/04/2026 → 31/12/2027

• Public cible

✦ Citoyen

✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Volonté du Collège de développer l'art urbain	Faiblesses Diversité et état des supports existants // mise en valeur des œuvres selon le contexte
Origine externe	Opportunités Inscription budgétaire 2025 et 2026	Menaces Complexité des procédures (appel à artistes, PU, accessibilité des spots, ...)

• **Parties prenantes**

Service(s) gestionnaire(s) :

- Dép. Culture – Sport – Tourisme

Référent administratif :

- Chef Dép. CST

Partenaire(s) interne(s) :

- Centre culturel de Huy

OO-8.2. Encourager la pratique du sport afin de favoriser la santé, la cohésion sociale et l'épanouissement individuel et collectif

Description

L'investissement dans des infrastructures de qualité et le soutien aux clubs et associations sportifs ainsi qu'à tout projet visant à promouvoir la santé et le fair-play restent une priorité

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Sport
- ✦ Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être
- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 11. Villes et communautés durables
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

Projets de l'OO-8.2.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- 8.2.1. Construction d'une nouvelle piste d'athlétisme**
- 8.2.2. Valorisation du centre aqualudique et de son espace wellness**
- 8.2.3. Soutien au développement des clubs sportifs**

8.2.1. Construction d'une nouvelle piste d'athlétisme

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

La Ville de Huy souhaite introduire un dossier pour un pôle d'athlétisme intégrant une piste d'athlétisme de 400 m, de vestiaires, d'une cafétéria et d'emplacements de parking. Ce pôle d'athlétisme s'implantera sur des terrain situés aux Chinisses, derrière le clos des Fraisiers.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Offrir un équipement ambitieux pour le développement de la pratique de l'athlétisme.

• Livrables(s) attendu(s)

Construction d'une piste d'athlétisme

• Principales étapes du projet

1. Réalisation du dossier de soumission
2. Obtention des subsides
3. Réalisation du suivi de chantier

• Dates planifiées – 01/01/2027 → 01/01/2029

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts - Projet dont l'avant-projet est réalisé, le permis est octroyé et le cahier des charges est réalisé. - La Ville est propriétaire des terrains	Faiblesses Promesse ferme de l'obtention du subside d'Infrasport en attente
Origine externe	Opportunités Projet supracommunal fédérateur autour de la pratique sportive	Menaces Viabilité du projet sans subsides

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. CST

Partenaire(s) externe(s) :

- Régie sportive hutoise
- clubs sportifs
- écoles

Thématique(s)

- ✦ Travaux
- ✦ Sports / culture

8.2.2. Valorisation du centre aqualudique et de son espace wellness

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

La piscine communale rénovée avec son centre wellness est un outil qui doit être valorisé sur les plans sportif et touristique.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Atteindre les objectifs de fréquentation suivants:

- Entrées tout public piscine: 130.000 /an (actuellement 28.018)
- Entrées pour le scolaire: 50.000 /an (actuellement 35.707)
- Entrées pour les clubs: 20.000 / an
- Entrées pour le wellness: 20.000 / an (actuellement 3.948)

• Livrables(s) attendu(s)

Augmentation des statistiques de fréquentation des différents publics

• Principales étapes du projet

1. audit de la piscine (début 2026)
2. attribution des concessions
3. définition d'une stratégie marketing (mars 2026)

• Dates planifiées – 01/01/2026 → 30/09/2030

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Équipements neufs de qualité • Soutien promotionnel de la Ville	Faiblesses • Business plan et stratégie de communication à développer • Spécificités des activités à concéder, hors du champ de compétence de la Régie sportive
Origine externe	Opportunités • Offre tout public • Centralité	Menaces • Rentabilité des concessions

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Régie sportive hutoise

Référent administratif :

- Chef Dép. CST

• **Thématique(s)**

- ✦ Sports / culture

8.2.3. Soutien au développement des clubs sportifs

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Bénéficiant d'un tissu associatif et sportif dynamique qui permet l'accès à un large éventail de disciplines sur l'ensemble du territoire, la Ville se doit de prendre les mesures d'accompagnement et de soutien aux clubs sportifs afin d'encourager la pratique sportive.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Maintien du panel d'offre sportive et associative sur le territoire

• Livrables(s) attendu(s)

Investissements dans les infrastructures sportives

• Principales étapes du projet

1. soutien logistique aux clubs
2. octroi de chèques sport
3. octroi de subsides annuels de fonctionnement aux clubs

• Dates planifiées – 01/09/2025 → 31/12/2030

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Réseau associatif et panel d'offre sportive important	Faiblesses • Plan de gestion
Origine externe	Opportunités • Rénovation d'infrastructures sportives	Menaces • Attractivité d'autres infrastructures existantes sur des entités voisines

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Culture-Sport-Tourisme

Référent administratif :

- Dép. CST

Partenaire(s) externe(s) :

- Régie sportive hutoise

• Thématique(s)

- ✦ Sports / culture

Sous-projets du projet 8.2.3. Soutien au développement des clubs sportifs

Ce projet comporte **4** sous-projets directs :

- ✦ **octroi de subsides annuels de fonctionnement aux clubs sportifs**
- ✦ **octroi de chèques-sports**
- ✦ **aide logistique aux clubs**
- ✦ **mise à disposition d'infrastructures de qualité**

OO-8.3. Développer des espaces et des initiatives en faveur des jeunes répondant à leurs besoins

Description

Les jeunes sont l'avenir de la Ville, il faut continuer à leur offrir des lieux de rencontre, des équipements, des outils de participation ainsi qu'un accompagnement adapté à leurs attentes et favorisant leur épanouissement.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Social

Objectif(s) de développement durable (ODD)

03. Bonne santé et bien-être

10. Inégalités réduites

Projets de l'OO-8.3.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **1** projet(s) :

8.3.1. Aménagement d'agoras urbaines accessibles à tous les publics

8.3.1. Aménagement d'agoras urbaines accessibles à tous les publics

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Depuis plusieurs années, la Ville de Huy investit dans ces zones de loisirs. Les agoras du quartier des Floricots et du quartier St-Etienne-au-Mont ont vu une rénovation complète. Sur cette législature, des projets sont en cours pour les agoras du quartier St Yvette et autour du hall omnisports. Le service porte une attention particulière à la verdurisation de ces zones.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Offrir des zones de loisirs pour tous

• Livrables(s) attendu(s)

Espaces verdurisés avec équipements sportifs et de loisirs.

• Principales étapes du projet

1. Approbation des avants-projets
2. Introduction de permis d'urbanisme
3. Recherche de subsides
4. Élaboration de cahiers des charges
5. Dossier de soumission
6. Exécution du chantier

• Dates planifiées – 01/01/2025 → 01/01/2029

• Public cible

✦ Citoyen

- **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Projets fédérateurs porteurs de sens	Faiblesses • Demande grandissante dans les quartiers
Origine externe	Opportunités • Au vu des différentes réalisations, augmentation de l'expertise en interne	Menaces • Dossier lourd administrativement

- **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

- **Thématique(s)**

- ✦ Travaux
- ✦ Sports / culture

- **Plan(s) généraux ou sectoriel(s)**

- ✦ Plan de cohésion sociale (PCS)

OS.9. DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

Description

Un ensemble d'actions menées au quotidien avec les services communaux visent la préservation de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité de la Ville. De même de nombreux projets communaux, incluant une forme de participation citoyenne, contribuent au développement durable du territoire.

Thématiques couvertes par l'OS.9.

- ✦ Environnement
- ✦ Mobilité

Objectifs opérationnels de l'OS.9.

Cet objectif stratégique comporte **4** objectif(s) opérationnel(s) :

- 9.1. Garantir un espace public propre, accueillant et respectueux de l'environnement**
- 9.2. Adopter des mesures d'efficacité énergétique pour faire face aux changements climatiques**
- 9.3. Poursuivre une politique d'aménagement durable sur le territoire**
- 9.4. Améliorer la mobilité en faveur du climat**

OO-9.1. Garantir un espace public propre, accueillant et respectueux de l'environnement

Description

La propreté urbaine est un enjeu essentiel pour la qualité de vie des citoyens et l'attractivité de la Ville.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Environnement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 11. Villes et communautés durables
- 15. Vie terrestre

Projets de l'OO-9.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 9.1.1. Plan propreté et actions du service "Huy, Ville propre"**
- 9.1.2. Optimisation du réseau de poubelles publiques**
- 9.1.3. Intégration de toilettes publiques**
- 9.1.4. Renforcement de la lutte contre les incivilités**

9.1.1. Plan propreté et action "Huy, Ville propre"

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Des campagnes de sensibilisation sont développées pour inciter chacun à adopter un comportement responsable en matière de gestion des déchets et de respect de l'espace public. Un travail particulier doit être poursuivi sur l'encouragement au tri des déchets et la lutte contre les dépôts clandestins. Les actions de nettoyage et d'entretien des voiries, des espaces verts et des places publiques sont renforcées afin d'améliorer durablement la propreté.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Sensibilisation du public aux gestes responsables
Valorisation des actions du service Huy, Ville propre

• Périmètres et exclusions

Le projet inclut un plan d'une durée d'un mois pendant lequel l'accent est mis sur la propreté publique sur l'ensemble du territoire.

• Livrables(s) attendu(s)

- Mise en valeur des infrastructures et des actions de propreté
- Sensibilisation et répression
- Communication

• Principales étapes du projet

1. Coordination entre les départements pour préparer l'action
2. 2 semaines sensibilisation
3. 2 semaine répression
4. évaluation et retours

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Expériences passées	Faiblesses • Indicateurs difficiles à mesurer (ex : "taux de propreté publique") • Budget limité
Origine externe	Opportunités • Projet d'élargissement de la REP pour les dépôts sauvages	Menaces • Restrictions budgétaires, intensification de l'incivisme

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Environnement

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Technique et Entretien
- Svc Affaires économiques
- Svc Communication externe
- Svc Police administrative

• **Dates planifiées** – 02/03/2026 → 03/04/2026

• **Thématique(s)**

- ✦ Environnement / énergie
- ✦ Développement économique / commerces

9.1.2. Optimisation du réseau de poubelles publiques

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Le réseau de poubelles publiques fait l'objet d'une mise à jour constante en totale collaboration entre le service Environnement et le Département Technique. Les sites sont inventoriés et régulièrement actualisés, notamment pour l'implantation de bulles enterrées.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Entretien et mise à jour des poubelles de rue.
Implantation des sites de bulles enterrées pour les collectes sélectives.

• Périmètres et exclusions

Ensemble du territoire.

• Livrables(s) attendu(s)

Équipement des espaces publics

• Principales étapes du projet

1. Coordination entre les départements pour lister les besoins
2. Installation par les services techniques

• Public cible

✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Inventaire mis à jour	Faiblesses • Dégradations des équipements publics
Origine externe	Opportunités • Enfouissement de sites	Menaces • Restrictions budgétaires

Public cible

✦ Citoyen

Parties prenantes

Service(s) gestionnaire(s) :

○ Svc Environnement

Référent administratif :

○ Chef Dép. CDV (Comité de direction)

Partenaire(s) interne(s) :

○ Dép. Technique et Entretien

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

✦ Environnement / énergie

9.1.3. Intégration de toilettes publiques

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Dans une ville moyenne, l'utilisation de toilettes publiques pour garantir la propreté urbaine est essentielle notamment dans le cadre de grands évènements.

Fiche cadrage

- **Objectifs poursuivis du projet**

Garantir l'accessibilité de toilettes publiques 24h sur 24

- **Livrables(s) attendu(s)**

Infrastructure auto-nettoyante

- **Principales étapes du projet**

1. identification des besoins et des endroits possibles
2. Définition du cahier des charges
3. réalisation du marché public
4. installation

- **Dates planifiées** – 01/01/2027 → 31/12/2027

- **Public cible**

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Exemples d'autres villes qui disposent déjà de ce type de service	Faiblesses Difficultés de trouver un endroit propice sans nuisance
Origine externe	Opportunités Installation répondant à un besoin de la population et des touristes	Menaces La gestion de ce type de dispositif est compliquée pour garantir un service optimal

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc Environnement
- Svc Culture-Sport-Tourisme

Partenaire(s) externe(s) :

- Office du Tourisme de Huy

• **Thématique(s)**

- ✦ Travaux

9.1.4. Renforcement de la lutte contre les incivilités

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

La lutte contre les incivilités menée en tout temps sera renforcée et visibilisée notamment par l'usage des nouvelles technologies qui doivent permettre d'accroître les mesures coercitives et de répression.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Réduire les incivilités environnementales

• Périmètres et exclusions

Incivilités environnementales (dépôts clandestins et sauvages)

Occupations abusives du domaine public (poubelles à rue en dehors du jour de collecte)

Propreté aux abords des commerces (notamment Horeca)

• Livrables(s) attendu(s)

Contrôle renforcé de la police administrative

Caméras

Règlement de police

• Principales étapes du projet

Continu avec certaines actions périodiques

• Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

• Public cible

✦ Citoyen

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Beaucoup de retours d'expériences car problématique à l'échelle wallonne •	Faiblesses • Pas de solution miracle, combat continu et moyens limités
Origine externe	Opportunités • La verbalisation peut soulager partiellement les coûts de gestion (agents, caméras, matériel, etc).	Menaces • Déplacement de la problématique, dépôts toujours plus difficiles à constater

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Environnement

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Technique et Entretien
- Svc Police administrative

Partenaire(s) externe(s) :

- Zone de Police de Huy

• Thématique(s)

- ✦ Environnement / énergie

OO-9.2. Adopter des mesures d'efficacité énergétique pour faire face aux changements climatiques

Description

Des investissements visant l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables, comme la future Cité administrative, seront poursuivis afin d'atteindre les objectifs européens de réduction d'émissions de CO₂.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Environnement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Projets de l'OO-9.2.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **2** projet(s) :

9.2.1. Plan local pour l'énergie durable et le climat (PAEDC)

9.2.2. Audit et cadastre énergétique du patrimoine immobilier communal

9.2.1. Plan local pour l'énergie durable et le climat (PAEDC)

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Au travers du PAEDC entamé en 2022, il s'agit de poursuivre la mise en place d'action en vue de réduire les émissions de GES sur le territoire, d'adapter le territoire aux changements climatiques et tendre vers un territoire 100% renouvelable

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Réduire de 55% les émissions GES pour 2030 par rapport à l'année de référence 2006 dans les secteurs du logement, les transports, le tertiaire.
- Se positionner comme leader exemplaire.
- Tendre vers un territoire 100% renouvelable
- Adapter le territoire pour réduire les effets du changement climatique
- Faire face à la précarité énergétique

• Périmètres et exclusions

Le territoire de la Ville de Huy en connexion avec les communes voisines.

• Livrables(s) attendu(s)

- Accompagner et sensibiliser les ménages, les entreprises et le secteur tertiaire pour réduire les consommations énergétiques et faire face à la précarité énergétique
- Garantir un logement de qualité pour tous
- Soutenir et faire la promotion de la plateforme de rénovation énergétique RENOV'ENERGIE
- Faire la promotion des énergies renouvelables
- Accompagner et sensibiliser en vue d'encourager la multimodalité
- Proposer des projets d'investissement en vue de permettre la multimodalité
- Initier des projets en vue de maintenir les supports de la biodiversité
- Adapter le territoire en vue de réduire les effets des périodes de canicule et d'inondation
- Soutenir le monde agricole et faire face à l'appauvrissement des terres agricoles
- Soutenir et faire la promotion d'une alimentation locale et durable

• Principales étapes du projet

1. Rapport intermédiaire de l'avancement du plan à la convention des Maires, en 2027
Rapport final en 2030
2. Réunions de l'équipe POLLEC pour la mise en place des fiches actions permettant de mettre en évidence les contraintes des services tant opérationnelle que techniques et budgétaires
3. Réunions du Comité de pilotage en vue d'inclure une dimension citoyenne dans les décisions politiques

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Vue d'ensemble à long terme des objectifs • Outil transversal	Faiblesses • Dynamique à impulser au sein de l'administration afin que chaque projet soit évalué et créé avec cette dimension de résilience • Les changements ne peuvent se faire sans l'implication au quotidien des citoyens.
Origine externe	Opportunités • Dynamique européenne et régionale pour soutenir les villes et communes • La province de liège comme supra-coordonateur pour soutenir la mise en place de PAEDC • Subvention sous forme de droit de tirage	Menaces • Pas de subside spécifiquement dédiés actuellement pour le suivi du plan et la mise en place des projets d'investissement • Difficulté d'entraîner les citoyens dans une transition énergétique sans levier financier

- **Public cible**

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Autre

- **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- ☐ Svc Eco-Passeur

Référent administratif :

- ☐ Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- ☐ Svc Environnement

- **Dates planifiées** – indéterminée → indéterminée

- **Thématique(s)**

- ✦ Environnement / énergie

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)

9.2.2. Audit et cadastre énergétique du patrimoine immobilier communal

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie immobilière globale à long terme, les audits énergétiques des bâtiments permettent d'identifier les investissements en rénovation énergétique des parois, en rénovation des systèmes et en production d'énergies renouvelables. Le cadastre énergétique ainsi que la tenue d'une comptabilité énergétique des bâtiments permettent de contrôler et maintenir les objectifs de réduction que la Ville se fixe et qui sont imposés par la région wallonne.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Tendre vers une neutralité carbone des bâtiments du patrimoine communal pour 2040

• Périmètres et exclusions

Les bâtiments dont la Ville paie les consommations directement (factures à perception directe) ou indirectement (subventions, avantages ou allocations de fonctionnement)

• Livrables(s) attendu(s)

- Bilan annuel des consommations
- Certificat des bâtiments publics
- Audit des bâtiments

• Principales étapes du projet

1. Cadastre des bâtiments du patrimoine communal - mise à jour
2. Comptabilité énergétique - mise à jour
3. Certificat des bâtiments publics - mise à jour et édition
4. Audit des bâtiments - Identification des investissements prioritaires
5. Investissement en énergie renouvelable

• Public cible

- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Une stratégie immobilière globale à long terme est indispensable pour atteindre la neutralité carbone pour 2040 • Une comptabilité mensuelle permet de sensibiliser les usagers et mesurer les efforts concédés • Les audits permettent d'identifier les investissements et les RI • La réglementation impose un suivi des consommations des bâtiments ayant bénéficié d'une subvention.	Faiblesses • Les données de consommation sont collectées manuellement et doivent être retranscrites ce qui occasionne une perte de temps et d'efficacité • Avant tout investissement il y a lieu de rationaliser les usages qu'on fait des bâtiments
Origine externe	Opportunités • Outil SIGLT mis à disposition par le SPW pour les communes. Indispensable et obligatoire dans le cadre du suivi des subsides UREBA • Construction d'une Cité administrative en vue de rationaliser une partie du parc immobilier	Menaces • Les investissements ont un RI très long et ne peuvent se faire sans subvention • Réduire les besoins en énergie ne peut se faire sans une implication responsable des usagers

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Eco-Passeur

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Dép. Technique et Entretien

- **Dates planifiées** – indéterminée → indéterminée

- **Thématique(s)**

✦ Environnement / énergie

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

✦ Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)

OO-9.3. Poursuivre une politique d'aménagement durable sur le territoire

Description

La Ville engagée dans une politique de développement durable multiplie les actions en faveur de la préservation de l'environnement sur son territoire tout en encourageant l'implication des citoyens et du monde associatif.

Volet – Externe

Thématique(s)

✦ Environnement

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 03. Bonne santé et bien-être
- 04. Éducation de qualité
- 06. Eau propre et l'assainissement
- 11. Villes et communautés durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- 15. Vie terrestre

Projets de l'OO-9.3.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 9.3.1. Actions du Plan communal de développement de la Nature (PCDN)**
- 9.3.2. Embellissement et verdurisation des cimetières**
- 9.3.3. Gestion des cours d'eau pour maîtriser les risques d'inondation**
- 9.3.4. Élaboration d'un plan particulier d'urgence et d'intervention (PPUI) - Inondations**

9.3.1. Actions du Plan communal de développement de la Nature (PCDN)

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une politique de développement durable et multiplie les actions en faveur de la préservation de l'environnement sur le territoire tout particulièrement au travers du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) pour des actions citoyennes soutenues par le subside régional BiodiverCité.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux.

• Périmètres et exclusions

Tout le territoire communal est concerné : autant les espaces naturels que les zones urbaines où des projets de biodiversité en ville peuvent être proposés.

• Livrables(s) attendu(s)

Projets citoyens de sauvegarde de la biodiversité subsidiés par la RW

• Principales étapes du projet

1. Proposition de projets citoyens
2. Validation des fiches-projets par le collège communal
3. Demande des subsides PCDN à la Région wallonne
4. Mise en œuvre du projet par les citoyens avec l'appui des services communaux

• Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

• Public cible

✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Conservation et maintien du patrimoine naturel de la Ville • Projets permettant une implication citoyenne	Faiblesses • Activation des forces vives des services communaux
Origine externe	Opportunités • Embellissement de la Ville, attractivité touristique (patrimoine naturel)	Menaces • Non-conductibilité des subsides régionaux

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Environnement

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Thématique(s)

- ✦ Environnement / énergie

9.3.2. Embellissement et verdurisation des cimetières

Priorité : Moyenne

Statut : En cours

Description

L'embellissement et la verdurisation des cimetières a débuté en 2021 dans le cadre notamment de la démarche « zéro-phyto ». Il s'agit de concilier le souhait des habitants d'avoir des cimetières bien propres et nets, avec le respect des nouvelles normes de gestion, tout en ne surchargeant pas de travail l'équipe des fossoyeurs. Les avantages de la végétalisation sont nombreux : cela facilite grandement l'entretien et permet aussi de modifier peu à peu notre façon de percevoir nos cimetières, tout en y accueillant un peu plus de biodiversité.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Faciliter l'entretien des cimetières
- Ombrager les cimetières
- Augmenter la biodiversité

• Livrables(s) attendu(s)

Espaces de recueillement végétalisés et entretenus dans le respect de la biodiversité

• Principales étapes du projet

1. Élaboration des plans
2. Rédaction des cahiers des charges
3. Verdurisation
4. Entretien

• Dates planifiées – 01/01/2021 → 31/12/2030

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Propriété communale	Faiblesses - L'accès au cimetière est un sujet sensible. - Anticiper certaines exhumations au préalable
Origine externe	Opportunités Financement faible pour un résultat important	Menaces Récurrence de l'octroi d'un budget annuel pour permettre d'augmenter l'efficacité des équipes dans l'entretien des cimetières

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Svc Environnement
- Svc Sépultures :

• Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Travaux

• Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ✦ Plan communal de développement de la nature (PCDN)

9.3.3. Gestion des cours d'eau pour maîtriser les risques d'inondation

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

Suite aux inondations de 2021, la gestion des cours d'eau est devenue une priorité incontournable. De nombreux aménagements ont été réalisés pour limiter les débordements. Actuellement, le plan d'inondation en lien avec le PGRI vise à créer des zones de rétention d'eau et des bassins d'orage pour permettre un écoulement régulier dans les cours d'eau.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Récolte de données lors d'évènements pluvieux
- Création d'une équipe de garde formée
- Définir les points noirs et les pistes d'amélioration

• Livrables(s) attendu(s)

- étude hydraulique
- plans
- fiches actions

• Principales étapes du projet

1. Réaliser une étude hydraulique sur les cours d'eau montrant des débordements récurrents
2. Créer une veille des données hydrauliques
3. Étude réalisation sur les points noirs

• Dates planifiées – 01/07/2021 → 01/12/2031

• Public cible

- ✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Connaissance accrue des équipes sur la gestion des cours d'eau en urgence • Aménagements déjà réalisés permettant de limiter les impacts	Faiblesses • Changements hydrauliques réguliers induits par des aménagements sur le cours d'eau avec ou sans autorisation
Origine externe	Opportunités • Obtention du subside dans le cadre de Paris/PGR1	Menaces • Avec le changement climatique, les niveaux hydrauliques changent vite et modifient fondamentalement les cours d'eau

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Plan Urgence

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- PlanU
- Svc Environnement

Partenaire(s) externe(s) :

- Contrat rivière Meuse aval

• **Thématique(s)**

- ✦ Travaux

- **Plan(s) généraux ou sectoriel(s)**

- ✦ Plan communal d'urgence

Sous-projets du projet 9.3.3. Gestion des cours d'eau pour maîtriser les risques d'inondation

Ce projet comporte **5** sous-projets directs :

- ✦ **Construction du bassin d'orage de Bonne Espérance**
- ✦ **Reconstruction des berges du Hoyoux (THIRY)**
- ✦ **Reméandration de l'Homme sauvage (Poswick)**
- ✦ **Sécurisation du Poyoux Sart au chemin de Chera**
- ✦ **Élaboration d'un Plan particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) - Inondations**

OO-9.4. Améliorer la mobilité en faveur du climat

Description

L'opportunité de développer des mesures visant à promouvoir la mobilité douce et l'alternative à la voiture au centre-ville seront étudiées dans tout nouvel aménagement.

Volet – Externe

Thématique(s)

- ✦ Environnement
- ✦ Mobilité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 07. Énergie propre et d'un coût durable
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-9.4.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 9.4.1. Création de parkings de délestage**
- 9.4.2. Développement de cheminements doux et de pistes cyclables**
- 9.4.3. Installation d'un réseau de bornes de rechargement**
- 9.4.4. Mise en place d'un système de voitures partagées**

9.4.1. Création de parkings de délestage

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Dans le cadre du développement de la Rive gauche, notamment, la création de parkings de délestage permettra de désengorger les principales voies d'accès au centre-ville et de réduire la pression du stationnement en voirie pour une circulation plus fluide des piétons et autres modes doux ainsi qu'un accès plus aisé aux commerces et services.

Fiche cadrage

Objectifs poursuivis du projet

- Diminuer le trafic automobile entrant dans le centre de Huy d'ici 2030.
- Créer au moins 100 places de stationnement de délestage accessibles en périphérie d'ici fin 2030.
- Réduire les émissions de CO₂ liées au trafic urbain de 10 % d'ici 2030.
- Offrir une alternative fiable et sécurisée aux automobilistes grâce à l'intégration avec les transports en commun et les modes doux.

Périmètres et exclusions

Centre-ville : Rive gauche – Rive droite

Livrables(s) attendu(s)

Parkings de délestage construits et opérationnels pour desservir les 2 Rives.

Principales étapes du projet

1. Diagnostic et choix des sites (2026).
2. Études techniques et budgétaires (2026-2027).
3. Conception et passation des marchés publics (2027).
4. Travaux de construction (2027-2028).
5. Mise en service et campagne de communication (2028).
6. Évaluation de l'impact et ajustements éventuels (2029-2030).

Dates planifiées – 01/01/2026 → 30/06/2028

Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Volonté politique d'améliorer la mobilité durable. • Existence d'espaces périphériques encore disponibles.	Faiblesses • Budget d'investissement élevé. • Manque de personnel pour assurer un suivi constant. • Difficultés potentielles d'adhésion de certains automobilistes.
Origine externe	Opportunités • Possibilité de financements régionaux, fédéraux ou européens. • Soutien des opérateurs de transport en commun. • Besoin croissant des citoyens d'alternatives au centre congestionné.	Menaces • Opposition d'une partie de la population au changement d'habitudes. • Retards liés aux procédures administratives et permis. • Risque de sous-utilisation si les incitants ne sont pas suffisantes.

Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Mobilité

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. TEC (Comité de direction)
- Svc Patrimoine

Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Mobilité

9.4.2. Développement de cheminements doux et de pistes cyclables

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

La mobilité en centre-ville passe par l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, de trottoirs élargis et d'équipements adaptés pour accueillir les vélos pour favoriser le développement des déplacements en modes doux et les liaisons vers les villages et entités voisins par le réseau de RAVeL existant.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

- Augmenter l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail d'ici 2030.
- Relier les pôles stratégiques (gares, écoles, zones d'activités) par des itinéraires sécurisés.

• Périmètres et exclusions

Centre-ville : Rive gauche, Rive droite – liaison RAVeL

• Livrables(s) attendu(s)

- Pistes cyclables et cheminements réalisés et sécurisés.
- Mobilier et signalétique spécifiques
- Rapport de fréquentation (comptages vélo/piétons).
- Plan de communication et sensibilisation citoyenne.

• Principales étapes du projet

1. Diagnostic et choix des tracés prioritaires (2026).
2. Études techniques et budgétaires (2026).
3. Conception et passation de marchés publics (2027-2028).
4. Travaux d'aménagement et mise en service progressive (2028-2030).
5. Mise en place des équipements complémentaires (2028-2030).
6. Campagnes de communication et suivi de fréquentation (dès 2028).

• Public cible

✦ Citoyen

• Dates planifiées – 01/01/2026 → 30/06/2030

• Analyse AFOM (SWOT)

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts ▪ Expérience communale en aménagements de mobilité douce. ▪ Soutien d'associations locales et d'usagers. ▪ Territoire relativement compact, facilitant les liaisons. ▪ Potentiel touristique (Meuse, RAVeL).	Faiblesses ▪ Contraintes budgétaires ▪ Difficultés techniques liées à la topographie (pentes, voiries étroites). ▪ Implication de différents services.
Origine externe	Opportunités ▪ Possibilité de financements régionaux ▪ Projets intercommunaux ▪ Sensibilisation croissante de la population à l'éco-mobilité. ▪ Augmentation de la pratique du vélo.	Menaces ▪ Incivilités ou manque de respect des aménagements par certains automobilistes. ▪ Vandalisme du mobilier ▪ Retards dans les autorisations administratives. ▪ Opposition éventuelle de riverains face aux modifications de voirie.

• Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Mobilité

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. TEC
- Svc Eco-Passeur

• Thématique(s)

- ✦ Mobilité

9.4.3. Installation d'un réseau de bornes de rechargement

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

Avec le développement des voitures et des vélos électriques, il s'agit d'activer le déploiement sur le territoire de la Ville d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Soutenir l'alternative à la voiture thermique

• Périmètres et exclusions

Sites de recharge sur le domaine public

• Livrables(s) attendu(s)

11 bornes à installer - 7 doubles et 4 simples dans le cadre du projet de déploiement initié par la RW et dont le marché public de concession est organisé par la SPI

• Principales étapes du projet

Marché public SPI

- Septembre 2025 - Identification des emplacements
- Décembre 2025 - Désignation dans le cadre du MP du concessionnaire
- Août 2026 - Réception définitive des emplacements de parking réalisés Avenue Marianne Flahaut et reprise dans le domaine public. (PU octroyé le 25/01/2021)
- 2026 - 2027 - Planification des installations avec le GRD (RESA) - Service Travaux - Supervisé par la SPI

En 2026, marché à organiser pour les bornes à installer sur le parking de la piscine communale, la Cité administrative et l'école d'Outre-Meuse.

• Dates planifiées – 01/01/2026 - 31/12/2027

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Marché SPI: Gestion des bornes par le concessionnaire durant 12 ans sans frais pour la ville (2 ans d'installation et 10 ans de gestion)	Faiblesses • Obligation de veiller à l'usage des emplacements de parking dédiés uniquement pour la recharge de véhicules. • Les bornes devraient idéalement être alimentées par de l'énergie renouvelable
Origine externe	Opportunités • Bénéficier d'un marché public organisé par la SPI.	Menaces • Reprise de certains emplacements dans le domaine public • Pérennisation des bornes après la durée d'exploitation. • Offre suffisante de bornes de recharge si les voitures électriques deviennent majoritaires. Surtout pour les centres-villes

Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc Eco-Passeur
- Svc Mobilité

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. TEC

Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Entreprise
- ✦ Autre

Thématique(s)

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Environnement / énergie

9.4.4. Mise en place d'un système de voitures partagées

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

En 2024, une enquête a été lancée auprès des citoyens Hutois afin d'évaluer leur intérêt pour le système de voitures partagées et quelques 200 personnes ont manifesté leur souhait de disposer de ce service. Le système de voitures partagées offre de nombreux avantages, tant au niveau économique qu'écologique. Il permet aux personnes n'ayant pas besoin d'un véhicule quotidiennement de ne pas en acheter, mais de pouvoir en partager un en fonction de leurs besoins.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Encourager l'utilisation des modes de transport partagés en proposant une alternative abordable et écologique.

• Périmètres et exclusions

Centre-ville : proximité de la gare

• Livrables(s) attendu(s)

Flotte de véhicules partagés disponibles sur des espaces de stationnement dédiés et signalés (en lien avec d'autres plate-formes modales).

• Principales étapes du projet

- Étude de faisabilité et choix des sites (2025).
- Lancement de l'appel à partenaires/opérateurs (2025).
- Installation des emplacements réservés et signalisation (2026).
- Évaluation annuelle de l'usage (2027-2030).

• Dates planifiées – 01/06/2025 – 31/12/2030

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Autre

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Soutien citoyen à l'éco-mobilité • Infrastructures communales disponibles..	Faiblesses • Dépendance à un opérateur externe • Nécessité d'un changement d'habitude des usagers • Faible visibilité initiale
Origine externe	Opportunités • Tendance croissante au partage de véhicules • Attractivité accrue pour les jeunes et les familles sans voiture.	Menaces • Faible adoption par la population • Concurrence de l'autopartage privé (entre voisins) • Coûts pour la ville en cas de faible utilisation.

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Mobilité

Référent administratif :

- Chef Dép. CDV

• **Thématique(s)**

- ✦ Mobilité

OS.10. OFFRIR UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE DE QUALITÉ AU SERVICE DES CITOYENS

Description

Le projet de Cité administrative vise à favoriser les synergies entre les différents services de la Ville tout en permettant de réaliser des économies d'échelle. Le développement du numérique devient un enjeu majeur qui vise à simplifier les démarches administratives des citoyens et à améliorer la gestion interne pour une administration efficace et accessible à tous.

Thématiques couvertes par l'OS.10.

- ✦ Centralité
- ✦ Administration

Objectifs opérationnels de l'OS.10.

Cet objectif stratégique comporte **2** objectif(s) opérationnel(s) :

10.1. Rationaliser les sites et les services de l'administration

10.2. Moderniser les outils informatiques de la Ville pour une ville connectée, efficiente et accessible à tous

OO-10.1. Rationaliser les sites et les services de l'administration

Description

L'ensemble des services de la Ville et du CPAS seront accueillis au sein d'un site unique au cœur de la Rive gauche participant ainsi à son redéploiement.

Volet – Interne

Thématique(s)

✦ Centralité

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 08. Travail décent et croissance économique
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-10.1.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **3** projet(s) :

- 10.1.1. Regroupement des services de la Ville et du CPAS à la Cité administrative**
- 10.1.2. Poursuite des synergies Ville/CPAS et des économies d'échelle**
- 10.1.3. Finalisation des installations aux ateliers Heine**

10.1.1. Regroupement des services de la Ville et du CPAS à la Cité administrative

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

La Ville se doit d'offrir une image forte et dynamique auprès de ses citoyens en leur proposant une administration de qualité, accessible et centralisée. En rassemblant l'ensemble de ses départements administratifs ainsi que le CPAS sur un site unique, elle vise d'importantes économies d'échelles avec une optimisation des services offerts et une rationalisation des ressources par le renforcement de synergies. L'implantation sur la Rive gauche, en lien avec la nouvelle esplanade et proche du quartier de la gare, contribuera à la dynamique du quartier en proposant un bâtiment moderne, peu énergivore, parfaitement adapté aux besoins du personnel et répondant aux attentes des citoyens dont l'accueil sera centralisé pour une accessibilité renforcée et un service optimisé.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Centralité et efficacité

• Périmètres et exclusions

Tous les services administratifs de la Ville + Prévention et CPAS - à l'exception du pôle technique opérationnel

• Livrables(s) attendu(s)

Nouvelle Cité administrative

• Principales étapes du projet

1. Chantier en cours
2. Réception des travaux
3. Déménagement des services

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Centralisation des services administratifs	Faiblesses Modernisation des outils et des technologies
Origine externe	Opportunités Quartier en redéploiement	Menaces Adaptation et résistance au changement

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. SEC

Partenaire(s) interne(s) :

- CPAS de Huy
- Svc NTIC

Partenaire(s) externe(s) :

- SPI

• **Dates planifiées** – 01/02/2025 → 31/12/2027

• **Thématique(s)**

- ✦ Développement urbain / aménagement du territoire
- ✦ Administration / synergies

10.1.2. Poursuite des synergies Ville/CPAS et des économies d'échelle

Priorité : Haute

Statut : En cours

Description

L'article L1512-1/1 du CDLD et à l'article 26 bis §5 de la Loi organique sur les CPAS définissent toute synergie entre la commune et le centre comme une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Collaborations renforcées entre les services de la Ville et CPAS dans le cadre de missions communes.

• Périmètres et exclusions

Missions propres à chaque entité

• Livrables(s) attendu(s)

Concentration des ressources

• Principales étapes du projet

1. Évaluation des synergies existantes
2. Désignation d'un DGA commun
3. installation à la Cité administrative
4. Service RH commun

• Dates planifiées – 01/01/2025 → 31/12/2030

• Public cible

✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Économies d'échelle	Faiblesses Spécificités des missions et des tâches
Origine externe	Opportunités Construction de la Cité administrative	Menaces Cloisonnement des services

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc Secrétariat général

Référent administratif :

- Chef Dép. SEC

Partenaire(s) interne(s) :

- CPAS de Huy
- Chef Dép. FIN

• **Dates planifiées** – 01/01/2026 - 31/12/2030

• **Thématique(s)**

- ✦ Administration / synergies

10.1.3. Finalisation des installations aux ateliers Heine

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

L'objectif est de créer un site unique pour le pôle opérationnel et regrouper les services ouvriers bâtiment, voirie, logistique au même endroit.

Depuis de nombreuses années, des travaux sont réalisés progressivement pour permettre cette migration.

Fiche cadrage

• *Objectifs poursuivis du projet*

- Regroupement des équipes dans un même bâtiment
- Réorganisation des services et mutualisation

• *Livrables(s) attendu(s)*

plan - réalisation de projet

• *Principales étapes du projet*

Réorganisation progressive liée à des fiches projet annuelles

• *Dates planifiées* – 01/01/2022 → 31/12/2028

• *Public cible*

✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts - Dossier déjà en cours où la vision est déterminée - Travaux	Faiblesses Les travaux étant réalisés en interne en fonction des disponibilités, la durée de réalisation peut être plus longue
Origine externe	Opportunités Propriété communale	Menaces Budget alloué pour des travaux

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Dép. Technique et Entretien

Référent administratif :

- Chef Dép. TEC

Partenaire(s) interne(s) :

- Svc SIPP

• **Thématique(s)**

- ✦ Travaux

OO-10.2. Moderniser les outils informatiques de la Ville pour une administration connectée, efficiente et accessible à tous

Description

Le développement numérique est un enjeu majeur pour une administration efficace et accessible à tous.

Volet – Interne

Thématique(s)

✦ Administration

Objectif(s) de développement durable (ODD)

- 08. Travail décent et croissance économique
- 11. Villes et communautés durables

Projets de l'OO-10.2.

Cet objectif opérationnel met en œuvre **4** projet(s) :

- 10.2.1. Digitalisation des procédures administratives et intégration d'outils collaboratifs pour les services**
- 10.2.2. Mise à disposition de solutions numériques accessibles à tous les citoyens**
- 10.2.3. Développement de solutions Smart City**
- 10.2.4. Activation des outils et réseaux de communication**

A titre informatif, le(s) **1** projet(s) suivant(s) sont également liés à l'OO-10.2. de manière secondaire et ne seront dès lors pas décrits dans cette section :

10.1.1. Regroupement des services de la Ville et du CPAS à la Cité administrative

10.2.1. Digitalisation des procédures administratives et intégration d'outils collaboratifs pour les services

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le regroupement des services à la Cité administrative constitue une opportunité d'optimiser les outils informatiques incluant la digitalisation des procédures administratives, l'amélioration de la plate-forme en ligne et la mise en place d'outils collaboratifs pour renforcer l'efficacité des services communaux.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Développer des outils collaboratifs (gestion des délibérations, gestion de courrier, gestion de projets, procédures d'urbanisme, planification des interventions techniques ...)

• Livrables(s) attendu(s)

Outils numériques performants

• Périmètres et exclusions

Administration communale et CPAS

• Principales étapes du projet

1. Évaluation des besoins des départements
2. Étude de la faisabilité technique
3. Mise en service à la Cité administrative

• Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2027

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts Le recours aux logiciels libres facilite l'intégration de différents outils (ex : gestion de projets et gestion de délibérations)	Faiblesses - Les disponibilités budgétaires conditionnent le phasage des mises en service. - Généraliser la formation des agents aux nouveaux outils.
Origine externe	Opportunités - Simplifier partout où c'est possible l'expérience du citoyen dans ses interactions avec l'administration. - Simplifier partout où c'est possible le travail des agents de l'administration pour assurer leurs missions auprès du citoyen.	Menaces - La cybersécurité doit demeurer le premier critère à valider lors de la réflexion sur la mise en œuvre d'un nouvel outil ou d'une nouvelle fonctionnalité. - Toujours rester attentifs à ce que la digitalisation n'augmente pas la fracture numérique avec les citoyens les plus vulnérables.

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

- Svc NTIC

Référent administratif :

- Chef Dép. FIN

Partenaire(s) interne(s) :

- CPAS de Huy

- ***Thématique(s)***

- ✦ Informatique
- ✦ Administration / synergies

10.2.2. Mise à disposition de solutions numériques accessibles à tous les citoyens

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

Le site internet de la Ville propose déjà aux citoyens de très nombreuses démarches réalisables en ligne à travers son e-Guichet. Tout en préservant la faculté de contact direct entre le citoyen et son administration communale pour ne pas aggraver la fracture numérique, le projet vise, en priorité, à convertir autant que possible des formulaires qui pourront être complétés en ligne par le citoyen via le e-Guichet. D'autre part le projet visera l'installation de bornes e-Guichets à l'attention des citoyens en certains lieux stratégiques dont notamment, à l'entrée de la Cité administrative.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Le projet vise à l'amélioration de l'accessibilité des citoyens aux services en ligne.

• Livrables(s) attendu(s)

e-guichet + bornes informatiques

• Périmètres et exclusions

Bâtiments communaux accessibles aux citoyens

• Principales étapes du projet

1. Réalisation des formulaires en ligne pour les départements
2. Définition des sites à équiper de bornes e-guichet
3. Mise en service à la Cité administrative

• Public cible

- ✦ Citoyen
- ✦ Administration

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts La mise en commun spontanée et sans frais, dans l'écosystème iMio, de tout formulaire développé par une administration au bénéfice de l'ensemble des autres utilisateurs de la solution de Guichets en ligne.	Faiblesses Identification de toutes les démarches susceptibles d'être dématérialisées à un coût raisonnable.
Origine externe	Opportunités - Augmenter le confort des citoyens qui pourront réaliser de plus en plus de leurs démarches administratives en ligne 24/24h. - Simplifier le travail des agents auxquels de nombreuses démarches parviendront dans un format standardisé défini par eux. - Réduire drastiquement les files d'attente aux guichets des services	Menaces Toujours rester attentifs à ce que la digitalisation n'augmente pas la fracture numérique avec les citoyens les plus vulnérables. Chaque procédure numérisée doit s'accompagner d'une procédure complémentaire dans un guichet physique.

• **Parties prenantes**

Service gestionnaire :

○ Svc NTIC

Référent administratif :

○ Chef Dép. FIN

• **Dates planifiées** – 01/01/2025 → 31/03/2026

• **Thématique(s)**

✦ Informatique

10.2.3. Développement de solutions Smart City

Priorité : Moyenne

Statut : Nouveau

Description

L'innovation numérique doit être un moteur de progrès pour la Ville au bénéfice de tous. Il faut tendre à intégrer les nouvelles technologies au service du développement durable et de la transition écologique, en favorisant, par exemple, des outils de gestion intelligente de l'énergie ou des solutions numériques pour optimiser la mobilité et les services urbains.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Enrichir l'expérience des usagers en développant les actions Smart City

• Livrables(s) attendu(s)

Réseau WiFi performant – solution de contrôle et comptage pour les parkings - caméras

• Périmètres et exclusions

Bâtiments et infrastructures communales

• Principales étapes du projet

Ce projet se déclinera en plusieurs sous-projets portant sur la réalisation de :

1. Étendre le réseau WiFi public vers Piscine, Bibliothèque, Hall omnisports, Plaine de la Sarthe
2. Valider par un prototype au Quadrilatère le procédé de comptage par caméra
3. Généraliser le système à tous les parkings où le comptage par caméra est techniquement réalisable
4. Publier en temps réel les disponibilités en stationnement des parkings sur panneaux d'affichage LED dans la ville ainsi que sur le site internet
5. Installer au musée communal et au Fort un réseau de caméras de surveillance

• Dates planifiées – 01/09/2025 → 31/12/2029

• Public cible

✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Pré-existence d'un réseau WiFi public sur plusieurs sites • Présence d'un important réseau de connexions privées sur le territoire communal	Faiblesses • Dépendance du projet à plusieurs chantiers de travaux publics préalables • Disponibilités budgétaires
Origine externe	Opportunités • Renseigner l'automobiliste sur les disponibilités en places de stationnement dès son entrée sur le territoire communal, moyennant la pose de panneaux d'affichage	Menaces • Incertitude techniques quant aux connexions du parking du Quadrilatère • Capacité à amener de la connectique réseau et de l'alimentation électrique aux points stratégiques des différents parkings

Parties prenantes

Service gestionnaire :

- Svc NTIC

Référent administratif :

- Chef Dép. FIN

Partenaire(s) interne(s) :

- Chef Dép. TEC

Thématique(s)

- ✦ Informatique

10.2.4. Activation des outils et des réseaux de communication

Priorité : Haute

Statut : Nouveau

Description

La communication continue et transparente envers le citoyen est un enjeu majeur. Il s'agit de développer des solutions inclusives permettant à tous les citoyens, y compris les personnes éloignées du numérique, d'être informés en temps réel des orientations choisies mais aussi des difficultés liées à la gestion communale.

Fiche cadrage

• Objectifs poursuivis du projet

Assurer un flux continu et actualisé d'informations vers les citoyens par le biais de divers supports et réseaux

• Livrables(s) attendu(s)

Site Web actualisé – application Smartphone – bornes - écrans – bulletin communal

• Périmètres et exclusions

Communication numérique

• Principales étapes du projet

Évaluation, adaptation et actualisation continue des outils numériques permettant de diffuser l'information auprès des citoyens.

Public cible

✦ Citoyen

• **Analyse AFOM (SWOT)**

	Positif (atouts pour atteindre l'objectif)	Négatif (handicaps pour atteindre l'objectif)
Origine interne	Atouts • Collaboration entre le service de communication externe et informatique	Faiblesses • Maîtrise de l'outil informatique pour déléguer les mises à jour par département
Origine externe	Opportunités • Refonte du site WEB et acquisition d'un module Smartphone	Menaces • Coût et temps disponible pour l'implémentation des données

Parties prenantes

Service(s) gestionnaire(s) :

- ☐ Svc Communication externe
- ☐ Svc NTIC

Référent administratif :

- ☐ Chef Dép. FIN

Partenaire(s) interne(s) :

- ☐ Chef Svc Bibliothèque
- ☐ Chef Svc EPN

Dates planifiées – indéterminée → indéterminée

Thématique(s)

✦ Informatique